

Résumé : Le projet du Simplon, un logement provisoire pour des personnes sans abri à Lausanne

Offre de service N° 81874 : *Enquête exploratoire sur le logement de personnes sans abri à la rue du Simplon 22-26, Lausanne.* Mandant : Sleep-In Association. Équipe de recherche : Prof. H. Martin, Dre B. Bertho, Prof. J.-P. Tabin

En novembre 2019, le Sleep-In, une structure d'hébergement d'urgence de la région de Lausanne, a proposé à des personnes sans-abri un hébergement provisoire dans un bâtiment de l'avenue du Simplon voué à la démolition. Grâce à un contrat de prêt à usage avec les CFF et signé par l'ALJF, 56 personnes, dont 11 enfants, des familles, des personnes âgées, qui se trouvaient depuis longtemps à la rue, ont trouvé un répit dans 23 appartements de 1 à 3 pièces. Ce répit prendra fin en juin 2021.

La vie entre hébergements d'urgence et rue est indigne. Elle épuise, expose à toutes sortes de dangers, interdit de trouver un emploi fixe et de scolariser ses enfants. Le logement d'urgence, tout nécessaire qu'il soit, n'est pas à terme une solution. Le logement d'abord, c'est la solution expérimentée actuellement en Europe et ailleurs, et désormais à Lausanne grâce à l'action du Sleep-In.

Le projet a permis de favoriser la stabilisation d'une partie des personnes sans abri de la région lausannoise. Les personnes logées dans le cadre du projet Simplon ont été choisies parce qu'elles étaient en situation d'opérer une transition vers un logement ordinaire : elles sont Suisses, ou elles ont un permis de séjour, ou de bonnes chances d'en obtenir un, elles ont un emploi, plus ou moins stable, ou des revenus de l'AVS, ce sont des familles. Les locataires, encadré·es par le personnel du Sleep-In se sont engagé·es à payer les charges, 150 fr. par mois par personne, à savoir la même somme qu'auraient coûté 30 nuits en hébergement d'urgence nocturne. Hormis quelques problèmes au début, liés à des articles de presse malveillants, aucun problème n'est apparu avec le voisinage. Les locataires ont pris possession de leur appartement, s'y sont installé·es, ont pu retrouver un foyer, vivre comme on vit dans un immeuble locatif. Le soulagement était palpable.

La pandémie de Covid-19 est hélas venue perturber ce projet. Les locataires qui avaient un emploi l'ont le plus souvent perdu, celles et ceux qui en cherchaient ont rapidement perdu leurs illusions. Les fermetures de chantiers, l'absence de travail et les débauches ont touché durement ces locataires. Des besoins élémentaires – manger, se chauffer – n'ont plus pu être toujours complètement couverts, il a fallu trouver des solutions, une solidarité entre locataires s'est développée, le soutien du Sleep-In a dû s'intensifier.

Le bilan de cette expérience, malgré la pandémie de Covid-19, montre l'intérêt des politiques sociales de (re)logement. Disposer d'un toit a en effet permis aux locataires de se reposer, d'être assuré·es de dormir à l'abri le soir, de cesser de courir d'un abri d'urgence à l'autre, et leur a donné la possibilité de se concentrer sur autre chose que la survie : s'occuper de leur situation administrative, scolariser les enfants, régler des dettes, contracter des assurances maladie, régulariser leur situation. Mais aussi : être locataire, avoir de l'intimité, devenir un passant, prendre du plaisir à se promener dans la rue, redevenir, comme ces personnes le disent, des êtres humains. Cette expérience extraordinaire de retour à l'ordinaire est relatée en détail dans le rapport de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HES-SO) présenté ci-dessous.

Le projet Simplon s'achèvera en juin 2021 en raison des travaux de la Gare CFF. Il est urgent que d'autres projets de logement d'abord se développent dans la région lausannoise, avec l'aide des autorités communales et cantonale.

Le projet du Simplon, un logement provisoire pour des personnes sans abri à Lausanne

Rapport de recherche : Prof. Hélène Martin, Dr. Béatrice Bertho, Prof. Jean-Pierre Tabin

En novembre 2019, le Sleep-In, une structure d'hébergement d'urgence à Lausanne, a proposé à des personnes sans abri qui fréquentaient la structure de loger dans des appartements d'un bâtiment de l'avenue du Simplon à Lausanne voué à la démolition. Le projet avait pour objectif d'« *aller plus loin que l'urgence* » comme l'expliquent les membres du personnel du Sleep-In (Ilyan, Charlotte et Henri)¹. Avec ce projet, le Sleep-In poursuit la tradition de défense du droit au logement présente à l'origine de l'association au début des années 1990 (voir [Historique – Association Sleep-In](#)), puisqu'il est né de la rencontre « d'un groupe de gens issu du milieu alternatif et de membres de l'ALJF »². Subventionnée quelques années plus tard par le Service social de la ville de Lausanne, l'association a gagné en subsides et en stabilité, mais a perdu en autonomie, en particulier parce qu'elle a dû accepter de fonctionner avec les principes d'accueil et de rejet des personnes sans abri dans le système d'urgence sociale dont l'association fait désormais partie.

Le personnel du Sleep-In a souhaité que ce projet soit évalué en cours de réalisation. Un mandat de recherche a été négocié avec des chercheur-es de la HETSL : l'objectif posé a été la réalisation d'une ethnographie de cette expérience de logement précaire. Ce rapport présente cette ethnographie à travers 11 parties décrivant successivement le mandat (1), la politique de l'urgence sociale et ses effets (2 et 3), la mise en place du projet (4), l'analyse statistique descriptive des locataires (5), l'installation dans la maison (6), les dénonciations (7), le confinement au printemps 2020 (8), la mise en place d'une permanence sociale dans les locaux dès novembre 2020 (9), quelques parcours (10) et enfin une conclusion et des recommandations (11).

La première version du rapport a été réalisée par l'équipe de recherche sur la base de données statistiques et de l'enquête ethnographique, complétées pour l'analyse par l'expertise qu'elle a pu développer dans le cadre d'autres projets et mandats consacré à la problématique du sans-abrisme. Le rapport a été soumis à l'équipe du Sleep-In active au Simplon et les vignettes les concernant aux locataires qui y ont apporté leurs modifications afin de donner leur aval à la version finale. Par ailleurs, un site internet relatant l'expérience du Simplon avec la

¹ Les extraits d'entretiens sont anonymisés au gré des souhaits de personnes interviewées. Ils réfèrent soit aux membres du personnel soit aux locataires que nous avons rencontré-es et interviewé-es (voir plus bas la partie : « Méthodologie »). Nous avons choisi de nommer les personnes par des prénoms conformément aux pratiques ordinaires du Simplon, les personnes s'appellent par leurs prénoms (y compris lorsqu'elles se vouvoient).

² Voir « [Historique](#) » sur le site du Sleep-In.



collaboration de locataires est en cours de réalisation. Ce rapport pourra être téléchargé sur le site.

1. Le mandat et la méthode

Outre l'analyse des statistiques fournies par l'équipe du Sleep-In, une ethnographie a été réalisée au Simplon de décembre 2020 à mars 2021.

D'une part, les chercheuses se sont régulièrement rendues aux permanences sociales qui se tiennent, depuis novembre 2020, dans un local au rez du Simplon 26, deux fois deux heures par semaine. Au cours de ces permanences, les locataires installé-es par le Sleep-In peuvent venir poser des questions et exposer leurs problèmes (matériels, administratifs, etc.) aux deux membres de l'équipe qui tiennent la permanence et les accompagnent dans la résolution de leurs problèmes (les guider dans les

méandres de l'administration, prendre des RDV, remplir et imprimer des documents, négocier la suspension ou l'échelonnement d'une facture, etc.). Nous avons reporté dans nos journaux de terrain les situations présentées et discutées à la permanence sociale. Dans la partie « 9. Permanence » de ce rapport, nous rendons compte de ces demandes (extraits de journaux de terrain) et soulignons la complexité des démarches administratives qu'entreprennent les locataires.

D'autre part, les chercheuses ont réalisé des entretiens formels et approfondis³, sur la base de prises de rendez-vous, avec 11 locataires qui ont été d'accord de nous recevoir chez elles et chez eux, ainsi qu'avec 4 membres de l'équipe du Sleep-In plus particulièrement impliqué-es dans le projet Simplon et qui se sont déroulés dans le local de la Permanence. À ces entretiens s'ajoutent nombre d'échanges et discussions avec le personnel et les locataires qui ont eu lieu à différentes occasions (lors des permanences, dans les couloirs de la maison, chez les locataires) et qui sont également reportés dans les journaux de terrain.

Sur le terrain, les chercheuses ont été très bien reçues, tant par le personnel que par les locataires. Le personnel certes les avait mandatées, mais il s'est prêté aux entretiens et les a accueillies aux permanences alors même que les demandes se succédaient dans un contexte compliqué à gérer (manques de moyens informatiques, contraintes dues aux consignes covid). Quant aux locataires, ils et elles ont accueilli les chercheuses dans leur logement et ont répondu

³ 8 de ces entretiens formels ont été enregistrés et retranscrits et les 6 autres ont donné lieu à des prises de notes et été reportés dans les journaux de terrain.

à leurs questions avec une grande générosité, qui s'est manifestée tant dans la confiance et la richesse des informations qui ont été fournies que dans les manières de recevoir, les enquêteuses ayant été conviées à partager cafés, en-cas et repas à plusieurs reprises.



Séance collective, 2 mars 2021

En fin de mandat, deux séances collectives ont été organisées à la permanence avec plusieurs locataires, les deux chercheuses et un membre de l'équipe du Sleep-In. Le but de ces séances était d'échanger sur un projet de site internet collaboratif documentant l'expérience de relogement au Simplon. Au cours de ces séances ont été discutées différentes manières d'illustrer de façon audiovisuelle les expériences des personnes logées au Simplon.

2. La politique de l'urgence : une réponse en décalage avec la réalité du sans-abrisme

À Lausanne, les personnes sans abri peuvent accéder, à des conditions variables selon leur catégorisation par le service social de la ville, à deux hébergements d'urgence nocturne, La Marmotte⁴ et le Sleep-In. Ouverts depuis les années 1990, ces hébergements ont été initialement conçus pour accueillir des personnes de la région, marginalisées en raison de problèmes personnels, en particulier d'addictions, et ayant un accès formel à l'aide sociale mais n'y recourant pas, ou irrégulièrement. L'aide d'urgence est dès lors associée à l'objectif de « sorties par le haut », à savoir les passages des logements d'urgence vers les logements de transition, et des logements de transition vers le marché libre » (Lausanne, 2012, p. 7).

Si la figure de personne sans abri « marginale » domine toujours les représentations (Drilling, Mühlethaler, Iyadurai, & Jörg Dittmann, 2021; Martin & Bertho, 2020b), le sans-abrisme a beaucoup changé ces vingt dernières années. D'une part, le nombre de personnes sans abri a

⁴ Le lieu d'hébergement d'urgence proposé par l'Armée du Salut à Lausanne.

énormément augmenté, au point qu'à Lausanne le nombre de personnes cherchant un lit pour la nuit excède constamment la disponibilité des hébergements d'urgence ; les autorités ont en effet – en dehors des périodes de confinement que nous venons de connaître – une politique délibérée de pénurie (Ansermet & Tabin, 2014) en matière de places d'accueil, l'ouverture de places supplémentaires dans l'agglomération lausannoise étant en temps hors pandémie uniquement soumise à la politique du thermomètre (davantage de places en hiver, Plan Grand Froid⁵). D'autre part, ces personnes présentent des situations très hétérogènes, la représentation dominante ne correspondant qu'à une partie de la réalité. Ces changements correspondent aux observations et analyses conduites ailleurs en Europe (Busch-Geertsema, Edgar, O'Sullivan, & Pleace, 2010) qui mettent en évidence l'augmentation au cours de ces dernières décennies du nombre de personnes sans abri et l'hétérogénéité des parcours :

Dans les pays occidentaux, le phénomène [du sans-abrisme] semblait avoir disparu ou avoir été réduit à une forme exotique (le clochard), quasi résiduelle, ou avoir été intégré à la thématique de la grande pauvreté. Il réapparaît comme une question sensible et autonome à la fin des Trente Glorieuses avec l'émergence de la thématique dite « de l'exclusion » dans les États providence ou de « crise » dans d'autres États de tradition plus libérale : internationalisation des capitaux, restructuration du marché du travail Nord-Sud avec des effets de désindustrialisation, délocalisation et extension des emplois précaires dans le domaine des services, explosion des prix sur le marché immobilier des grandes métropoles. Bref, le tournant néolibéral caractérisant la décennie 1980, s'il n'est pas à l'origine du phénomène du sans-abrisme, a participé à sa mise à l'agenda public dans le monde occidental (Laval, 2018c).

À Lausanne comme en Europe, les personnes sans abri sont pour partie des résident·es de la commune ou du canton ayant perdu leur logement, pour partie des migrant·es économiques provenant de pays de l'Union européenne, qui se déplacent, parfois en famille, à l'intérieur de l'Europe pour trouver des moyens de subsistance et rentrent chez eux après quelques années ou lorsque l'absence d'opportunités d'emploi est associée à l'absence de chez-soi (Pleace, 2010). Parmi ces migrant·es européen·nes, les groupes ethnicisés sont surreprésentés (Pleace, 2010) et la Suisse ne fait pas exception. D'autres personnes sans-abri sont, en Suisse et en Europe, des ressortissant·es de « pays tiers », en possession d'un visa ou d'un titre de séjour délivré par un État membre de l'espace Schengen, notamment par l'Italie⁶, en procédure d'asile ou débouté·es de l'asile et de migrant·es sans papiers (Edgar, Doherty, & Meert, 2004). Si les hommes sont globalement surreprésentés dans les structures d'accueil, dans certains groupes ethnicisés, en particulier parmi les Roms, le nombre de femmes dépasse celui des hommes (Mostowska & Sheridan, 2016). La recherche relève d'ailleurs qu'un tiers environ des personnes sans abri sont des femmes, dont la présence était demeurée peu problématisée ou pensée comme marginale jusque dans les années 2000 (Loison-Leruste & Perrier 2019; Marcillat, 2014; Reeve, Goudie, & Casey, 2007).

Relevons encore qu'en Suisse comme en France, les personnes qui vivent à la rue et dans les hébergements d'urgence ne constituent qu'une partie des personnes en exclusion de logement, cette dernière touchant tant des résident·es (logé·es dans des chambres d'hôtel, des caravanes, des squats, des sous-locations) que des migrant·es pauvres pour lesquel·les, comme le rappelle Pascale Dietrich-Ragon (2017) la question du logement est depuis longtemps problématique :

⁵ Cf. plus loin.

⁶ En vertu des règlements Dublin, les migrant·es de pays dit « tiers » demandent en effet l'asile dans l'État de leur arrivée, ce dernier demeurant « responsable de leur demande d'asile, même s'il est dans l'incapacité manifeste de les accueillir » (Blanchard & Rodier, 2016, p. 6).

À l'arrivée dans le pays d'accueil, les migrants les plus pauvres trouvent généralement refuge dans des habitats précaires, qu'il s'agisse de bidonvilles [...], d'hôtels [...], d'hébergements par des compatriotes [...], de squats [...] ou encore de logements insalubres [...] qui permettent d'échapper à la rue.

Pour ce qui concerne la Suisse, évoquons à titre d'exemples les baraquements qui étaient destinés aux saisonniers et qui sont actuellement proposés aux ouvriers et ouvrières agricoles, les chambres sous-louées chez des particuliers (employeurs ou non), etc. Comme l'illustrent les propos d'un locataire du Simplon :

Je ne suis pas le seul hein ! Tous ceux qui sont arrivés en Suisse, au départ, au début, c'est comme ça. Et puis après... Il y a quelqu'un qui m'a dit qu'à l'époque même il n'y avait pas ces faveurs comme le Sleep-In, ils sont venus ici ils ont tourné même dans la brousse [sans un toit] des années. (Issa)

Inscrite au cœur de l'Europe, la Suisse ne fait pas figure d'exception sinon par le fait que l'existence de personnes sans abri en Suisse n'a été l'objet, jusqu'à très récemment, que d'un faible niveau d'intérêt politique (Kakpo & Cattacin 2011 ; Schuwey & Knöpfel, 2014 ; Drilling & al. 2020). La Suisse ne dispose pour l'heure d'aucune statistique (une recherche est en cours dans 8 villes de Suisse⁷), ni de définition officielle du sans-abrisme. A contrario, le champ de recherche sur le sans-abrisme s'est développé dans la plupart des pays européens depuis une quarantaine d'années (Choppin & Gardella, 2013). Sur la base de ces recherches ainsi que de mouvements citoyens, des solutions de logement pérennes, basées sur le droit, ont été pensées et mises sur pied dans différents pays européens en plus, ou en substitution de la réponse urgentiste saisonnière, en particulier le *Housing first* ou *Logement d'abord*⁸. D'abord expérimenté aux États-Unis (Laval, 2018b), ce modèle prend le contre-pied tant d'une approche « par paliers » (celle qui prévalait à l'origine de la création des structures d'accueil lausannoises) que d'une logique humanitaire en fournissant un logement adapté sans que des conditions préalables ne soient exigées des personnes sans abri :

Le nombre croissant de personnes sans-abri est devenu ces dernières décennies une question majeure des pays industrialisés. Pour y répondre, la stratégie de prise en charge par palier permettant d'accéder à un logement, après un certain nombre d'étapes souvent insurmontables, a montré ses limites et a progressivement cédé le pas à un nouveau paradigme, celui du Housing First où le logement en tant que droit fondamental est proposé d'emblée sans passage systématique par des structures d'hébergement. Ce modèle prône qu'il n'y a pas de critères prédictifs à la capacité à habiter mais aussi que les personnes ont des compétences qu'elles seront à même de mobiliser lorsqu'elles seront logées (Estecahandy, 2018, p. 7).

L'analyse de la littérature montre que si « selon les pays, les promoteurs institutionnels du Housing First sont soit des acteurs associatifs défendant la cause du sans-abrisme, soit des professionnels issus du champ de la santé mentale » (Laval, 2018a), les projets mis sur pied concernent surtout des personnes présentant des problèmes de santé mentale – lesquels peuvent être des conséquences du sans-abrisme chronique (Bresson, 2003). Cette approche serait pourtant nécessaire pour la plupart des personnes sans abri puisque disposer d'un logement et d'une adresse officielle est une condition pour accéder à un emploi déclaré, à un permis de séjour régulier ou à l'aide sociale : si le *Logement d'abord* a permis de loger « quelques milliers

⁷ <http://p3.snf.ch/Project-185135>

⁸ Voir par exemple [Housing first, Europe hub](#).

de personnes [...] en Europe [...] des centaines de milliers de personnes continu[e]nt à échouer dans les rues dont, en dernière date, les migrants extra-européens » (Laval, 2018a)⁹.

En 2019, année de l'ouverture des appartements du Simplon, le dispositif d'urgence nocturne lausannois est composé de deux hébergements offrant en tout 57 lits l'été et, de mi-novembre à mi-avril, d'un troisième portant le nombre de places à un peu plus de 114. Un système de priorisation basé sur des critères de résidence et de vulnérabilité organise la répartition d'un certain nombre de nuits (de 2 à 14 en fonction de la saison et de la catégorie de priorité) par personne, pour le prix de 5 francs par nuit ; les hébergements sont ouverts de 21h à 8h, ils ferment donc la journée (Martin & Bertho, 2020a; Martin, Bertho, & Bendjama, Sous presse; Tabin & Ansermet, 2014). À partir d'une température de 0° le jour et -5° la nuit, constatée durant au moins trois jours d'affilée, la ville active un « Plan Grand Froid » consistant à ouvrir d'autres espaces pour accueillir les personnes demeurées à la rue. En outre, depuis 2016, la Fondation Mère Sofia ouvre en hiver un « lieu d'accueil de nuit inconditionnel et non dormant ». Été comme hiver, ce dispositif s'est avéré régulièrement insuffisant pour accueillir toutes les personnes sans logement.

Ce dispositif est toujours d'actualité, mais il a été augmenté avec les dispositions prises pour confiner toutes les personnes sans abri afin de respecter les mesures sanitaires suite à la crise due au Covid-19 du printemps 2020. 250 lits organisés dans une halle à Beaulieu et dans des studios, qui ont permis de recevoir des personnes sans abri, des accueils de jour ainsi que la gratuité de l'hébergement ont momentanément transformé le paysage de l'accueil d'urgence.

3. Les effets de la politique de l'urgence

La sociologie a bien documenté la politique de l'urgence comme réponse au problème social du sans-abrisme (Cefai & Gardella, 2011). Le cadrage du sans-abrisme comme relevant de l'urgence a des implications sur sa définition et sur son traitement : envisagé comme un problème de courte durée, il donne lieu à une aide ponctuelle ne remettant pas en question la structure ou l'étendue des aides existantes (Lipsky & Smith, 2011). Le traitement du sans-abrisme par la politique de l'urgence a des effets délétères tant sur les personnes concernées que sur le personnel travaillant auprès d'elles.

En effet, si elle permet d'abriter, à des conditions variables, des personnes pour la nuit, la politique de l'urgence a pour conséquences le turn-over des personnes hébergées et leur remise systématique à la rue, avec leurs affaires, chaque matin (Gardella, 2014a). L'accueil inconditionnel qui fonde en principe cette politique s'accompagne de mesures de cantonnement limitant la qualité de l'accueil et la quantité de places disponibles (Gardella, 2014b), visant à décourager les personnes à recourir à l'aide d'urgence au profit d'autres solutions. Or, non seulement ces dernières n'existent souvent pas mais, de plus, l'urgence tend à péjorer plutôt qu'à améliorer les conditions d'existence des personnes concernées, comme le constate le personnel du Sleep-In :

L'urgence [...] ça ne marche pas. Enfin, ça marche dans des situations urgentes, mais vu que les gens sont dans une temporalité qui est longue quoi, qui va de mois à des années et des années, et des années, ben, il faut autre chose. Parce que les abris d'urgence, ça rend juste les gens fous quoi [...] Enfin, on est des témoins [...] c'est vraiment des descentes vers le bas. On assiste à ça quoi. (Charlotte)

⁹ Voir également « Migration : d'où viennent les migrants européens ».

Le quotidien du sans-abrisme est épuisant, y compris lorsqu'une personne peut fréquenter un accueil d'urgence pour la nuit, comme l'expliquent une femme et un homme qui travaille la journée sur un chantier :

Vous êtes à 8 heures du matin dans la rue, tout le monde vous regarde. Ils savent très bien que vous êtes dans la rue, parce que les gens à 8 heures, ils sont à la maison. Et ça fait toujours des drôles de regards que j'évite au maximum. (Julie)

Je dormais, je me réveillais, j'allais travailler ; je me levais à 6 heures, vous revenez, vous devez attendre jusqu'à 21 heures pour rentrer [...] Généralement, c'est à la biblio qu'on partait, dans le hall, là vous restez là-bas où c'est chaud, pour passer le temps. Mais bon, quand vous venez vous avez encore les trucs de travail, ce n'est pas facile. Après bon ils ouvraient à 21h, vous rentrez, le temps de manger quelque chose, de vous laver, vous dormez à 22h 23h, vous vous levez à 5 heures, après bon au travail tu es fatigué ; pendant la pause, vous faites la sieste. (Joe)

Ce quotidien installe les personnes dans une série de contraintes qui s'alimentent mutuellement : « *On tourne en rond et à la fin on n'avance pas* » (Joe).

Sans logement, il est difficile d'accéder à un emploi fixe et, sans emploi fixe, il est impossible d'accéder à un logement :

Tu ne peux pas prendre une maison [...] ton travail, là, c'est temporaire, il [le propriétaire] n'est pas fou pour te donner la maison [rire]. (Issa)

C'est à dire que c'était le problème de manque de logement. Et en plus le problème de manque de travail. Avec les intérim, les agences, quand on t'appelle pour te donner un contrat, tu t'en vas travailler ; quelques jours plus tard, il y a les difficultés de rester fixe [...] quoi qu'il en soit que tu travailles bien, après on te dit à toi de partir. (Issa)

Je cherche du travail. Je supplie les boîtes d'intérim [...] Tu verrais les contrats ! Quelques heures... (Thomas)

Et même avec un emploi, mais sans logement, il est difficile de demander un permis de séjour ou la prolongation de son permis de séjour :

Oui ça mon vieux, si tu n'as pas l'appartement pour démarrer des papiers, là, c'est compliqué hein ! Tu ne peux pas ! Ils demandent l'adresse normale, pour renouveler le séjour. Si tu n'as pas ça [...] il n'y a même pas une démarche. (Issa)

Du moment qu'ils ont un CDI, ils peuvent faire un permis. Le problème, c'est qu'il faut qu'ils aient une vraie adresse. Au Sleep-In, on ne peut pas poser une adresse pour déposer une demande et avoir son permis. (Ilyan)

Et paradoxalement, y compris pour une personne qui a un revenu régulier (en l'occurrence, l'AVS), ne pas avoir d'adresse rend impossible la recherche d'un logement :

Oui, parce que si vous êtes dans la rue, vous ne pouvez pas présenter une adresse. Vous ne pourrez pas demander un appartement. Ils vont vous dire, vous habitez où ? Ah, j'habite dans la rue. Non. (Julie)

Ajoutons que certaines personnes sans abri ont des familles et des enfants, qui sont avec elles à Lausanne ou qui sont restées à l'étranger mais comptent sur des revenus :

Il y a ma femme avec mes enfants. Même j'ai eu un petit, là, qui a eu son bac, je vous ai parlé de lui. Si j'avais la possibilité, si j'avais un travail fixe, bon, ce dernier,

j'allais l'envoyer ici étudier. Parce que lui il a fait la technique F4. Il a eu son baccalauréat cette année. Bon... (Issa)

J'ai visité tous les musées du Palais de Rumine J'ai envoyé des photos du musée de zoologie à mes enfants. La petite voudrait venir le voir... (Thomas)

Les conditions d'existence entre la rue et les hébergements d'urgence accentuent en outre les dépendances que les personnes sans abri entretiennent avec les hébergements :

Au niveau psy, les gens ils fatiguent. Il y a au niveau de l'assistanat où les gens sont beaucoup moins indépendants en fait. Ils sont rendus de plus en plus dépendants. (Charlotte)

L'absence de solution de stabilisation installe les personnes sans abri dans des degrés d'inconfort et d'incertitude très élevés. Gardella (2014a) observe que « les mêmes se retrouvent dans les dispositifs d'urgence au bout de plusieurs années » et il montre que la politique de l'urgence conduit en fait à une « chronicisation de l'urgence ». Cette dernière est clairement constatée par le personnel du Sleep-In :

Et il y en a certains, ça fait bien dix ans qu'ils sont dans le système d'hébergement d'urgence. (Ilyan)

Dans la communauté rom, ce sont des gens qu'on a vus grandir. Ils sont là depuis plus longtemps que nous au Sleep-In. Ils sont là depuis dix ans. Ils ont grandi là-bas apparemment. (Ilyan)

Certaines de ces conditions d'existence sont produites par les lois relatives à la migration. L'article 5, al. b de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) du 16 décembre 2005 dispose que « pour entrer en Suisse, tout étranger doit [...] disposer des moyens financiers nécessaires à son séjour » et que les personnes de nationalité étrangère qui viennent s'établir en Suisse pour chercher un emploi, ainsi que leur famille, n'ont aucun droit à l'aide sociale (LEI, art. 29a). Ces dernières dispositions concernent explicitement les personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'UE ou de l'AELE ([SEM, « Ressortissants de l'UE et de l'AELE, y compris la Suisse, et les membres de leur famille »](#)). Elles sont conformes aux accords que la Confédération a signés avec la Communauté européenne et l'AELE, qui permettent aux États d'adopter des dispositions législatives encourageant la mobilité à l'intérieur de l'Europe (conformément aux logiques de marché) sans pour autant les obliger à venir en aide aux personnes « étrangères » en cas de détresse (Tabin, 2021).

Toutefois, des personnes disposant d'un droit de résidence en Suisse et qui ont théoriquement droit aux prestations de l'aide sociale se trouvent également dans les hébergements d'urgence. Leur non-recours à l'aide sociale participe à leur dénuement. Certain·es craignent de perdre leur permis en raison de la condition de ne pas dépendre durablement et dans une large mesure de l'aide sociale (art. 63c LEI¹⁰), une condition d'« intégration » à laquelle la prolongation du permis est soumise. Et d'autres refusent de recourir à l'aide sociale, comme cette retraitée qui explique :

Oui, c'est le service social qui dirige votre vie. Ils disent ce que vous devez faire. On bloque les cartes à la banque. On fouille tous vos papiers. Non. Même le jour où je me suis [faite] voler [...] tout le monde dit, va au service social. Je dis non, je ne vais pas au service social. Je me suis adressée à ma famille et mon frère m'a tout de suite envoyé de l'argent pour me débrouiller. D'accord, j'ai de la chance d'avoir ça.

¹⁰ <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/rechtsgrundlagen/weisungen/auslaender/weisungen-aug-f.pdf>

Mais au service social, je ne touche pas. C'est mon opinion, hein [...] Moi, ma vie privée, je la dirige moi-même. (Julie)

Ce type de non-recours n'est pas une question de principe mal placé, ou d'obstination, il est raisonné (Tabin & Leresche, 2019), car dans tous leurs rapports avec l'aide sociale, ces personnes agissent sur un terrain imposé et dans un cadre de contraintes (Sarat, 1990). Pour cette personne comme pour d'autres que nous avons rencontrées, la décision de ne pas recourir (en tout cas momentanément) à l'aide sociale succède à des tentatives d'accès les ayant conduites à des formes de découragement, voire d'humiliation :

Quand j'ai demandé le, comment ça s'appelle, le subside, c'était déjà toute une histoire. Je me suis débrouillée moi-même. J'ai téléphoné, à cause du Covid, il n'y a jamais de réponse. Après, j'ai eu une réponse, oui allez au social c'est eux qui font les papiers pour [...] Alors, je suis allée. J'ai dû prendre un rendez-vous. J'ai dû revenir. On me dit non, ce n'est pas ici qu'il faut aller, à la Riponne. Alors, j'ai été à la Riponne, j'ai demandé un rendez-vous que je n'ai jamais eu. Après une semaine, c'est fini, terminé. J'ai fait un mail. J'ai demandé un délai pour ça et ça s'est bien passé. Mais c'était tout du temps perdu pour rien. Pourquoi ne pas dire tout de suite, écoutez faites par mail une demande de rendez-vous et voilà. (Julie)

Enfin, d'autres personnes sont inscrites à l'aide sociale, mais ne trouvent simplement pas de logement, comme le constate le personnel :

En matière de logement, c'est saturé [...] Ou au moins l'unité logement... La preuve, il y a des gens suisses qui se retrouvent au Sleep-In, ou ici, qu'on a mis ici, qui n'ont jamais eu l'opportunité d'avoir un logement via le service social. (Henri)

Ici encore, la situation lausannoise fait écho à des réalités observées ailleurs en Europe :

Le nombre de personnes à la rue augmente chaque année dans les villes occidentales. [...] Ce phénomène est redoublé par l'apparition de sans-abri chroniques occupant des places de façon quasi permanente dans des logements accompagnés ou d'urgence sociale. Saturés, ces derniers ne peuvent plus remplir leur mission d'accueil inconditionnel. Les réponses consistant à suivre une forme de parcours du combattant allant de l'hébergement d'urgence à un logement personnel stable s'avèrent inopérantes pour résorber la question (Laval, 2018c, p. 11).

La politique de l'urgence telle qu'elle fonctionne (en décalage avec la réalité du sans-abrisme) a également des conséquences sur le personnel, dont le travail peut paraître vain, voire maltraitant (Bertho & Martin, 2020). Travailler dans un hébergement d'urgence comme le Sleep-In consiste à accueillir, mais également à renvoyer des personnes qui se retrouvent à dormir à la rue, une pratique criminalisée en raison d'un règlement municipal interdisant de « camper sur la voie publique, ses abords ainsi que dans les forêts »¹¹ et qui peut conduire à l'amende (Tabin, Knüsel, & Ansermet, 2016). Ce personnel assiste, nous l'avons vu plus haut, à des situations de sans-abrisme qui se chronicisent et se dégradent. C'est donc confrontée à la nécessité d'agir, tant à l'égard des personnes sans abri que pour donner du sens à son travail, que l'équipe du Sleep-In a souhaité tenter de proposer d'autres solutions à des personnes dont la situation ne justifiait à ses yeux pas le recours à un accueil d'urgence.

¹¹ Règlement général de la police de la commune de Lausanne, page 8.

4. La mise en place du projet de la rue du Simplon

Le projet Simplon s'est réalisé via une nouvelle association entre le Sleep-In et l'[ALJF](#), qui fait suite à plusieurs rencontres entre les deux associations et une conférence de presse en 2019 autour de la pénurie de logements à Lausanne et du constat que plusieurs bâtiments sont pourtant laissés vides. L'ALJF défend le droit au logement, fournissant à des jeunes en formation des chambres bon marché grâce à des contrats de prêt à usage avec les propriétaires de bâtiments temporairement inoccupés. L'ALJF avait notamment négocié un contrat de prêt à usage avec les CFF pour un bâtiment, rue du Simplon, voué à la démolition en raison de l'agrandissement de la gare de Lausanne. La ville et les CFF s'étaient opposés à ce que le Sleep-In reprenne ce bâtiment. Une partie des locataires ayant déjà été relogés par l'ALJF en 2019, cette association et le Sleep-In se sont entendus pour loger des personnes sans abri dans les appartements disponibles. Pour le personnel du Sleep-In, c'était l'occasion de favoriser la stabilisation d'une partie des personnes sans-abri :

Nous, le but vraiment, on s'est dit que ce projet-là, il sert de tremplin, à permettre de stabiliser des personnes, s'ils sont peut-être en travail précaire, peut-être le fait d'avoir un toit, je ne sais pas, avec le temps ils vont pouvoir peut-être, avec un travail stable, peut-être un CDI, après ils peuvent faire le permis. Du coup, dès qu'ils ont ces deux variables, on peut leur proposer un logement sur le marché. (Ilyan)

Le projet ne résout que provisoirement le problème du sans-abrisme de ces personnes, car il ne permet de leur fournir qu'un logement précaire. ETHOS considère ainsi que dormir à la rue, en hébergement d'urgence ou en logement précaire sont tous trois des catégories de sans-abrisme¹².

Selon le fonctionnement de l'ALJF, les locataires n'ont pas de loyer à payer mais assurent les charges¹³. Le Sleep-in s'est engagé à ce que les locataires versent un forfait de 150 fr. par mois pour ce logement. Cela correspond au coût à payer dans les hébergements d'urgence (5.- par soir, comme mentionné plus haut). Le Service social de Lausanne, qui subventionne le Sleep-In, n'a pas avalisé ce projet, il a au contraire signalé aux CFF son opposition à l'arrangement en train de se faire

L'équipe du Sleep-In a dû choisir quelles personnes loger dans les 23 appartements disponibles. Le principe pivot du choix opéré a été d'installer au Simplon des personnes qui, y compris selon la vision politique de la ville, devraient avoir accès à autre chose qu'à de l'hébergement d'urgence :

Dans la projection qu'on avait, c'était vraiment essayer de faire une sortie vers le haut du Sleep-In à ici, et d'ici au marché actuel. Voilà. Pour un peu les types de

¹² La Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri ([FEANTSA](#)), qui constitue une référence dans l'information et la lutte contre le sans-abrisme depuis 1987, a développé une typologie du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement ([ETHOS](#)). Les catégories ETHOS tentent donc de couvrir toutes les situations de vie qui équivalent à des formes de sans-abrisme à travers l'Europe et de communiquer à leur sujet :

- vivre sans toit (sans abri d'aucune sorte, dormant dans la rue)
- avec un endroit pour dormir mais temporaire (dans des institutions ou un refuge)
- dans un logement précaire (menacé d'exclusion grave en raison de la précarité des baux, de l'expulsion, de la violence domestique)
- dans des logements inadéquats (dans des caravanes sur des terrains de camping illégaux, dans des logements insalubres, dans des conditions de surpeuplement extrême).

¹³ Selon le site internet de l'ALJF : 100 fr./ membre (contribution mensuelle de 130 fr. à titre de membre et 10% de leur revenu si celui-ci excède 2000 fr. par mois + les charges : eau, électricité, internet...).

populations, enfin on a vraiment un peu de tout. On a autant des personnes qui touchent des aides sociales, que des gens qui, de toutes origines, des familles que, grâce au logement, ils ont pu scolariser leur enfant. (Ilyan)

Ce principe a conduit à proposer un logement au Simplon à des familles, à des personnes âgées ou fragiles qui se trouvaient depuis longtemps dans le système d'hébergement d'urgence et à des personnes issues de pays de l'UE/AELE travaillant de manière déclarée, et suffisamment régulièrement (au moment où les choix ont été faits) pour espérer l'obtention ou la prolongation d'un permis en vue de leur stabilisation sur le marché du logement :

Et puis, du coup, on a surtout pris des personnes qui travaillaient déclarées [... Et] on a privilégié ces personnes-là qui étaient beaucoup des personnes assez isolées. (Charlotte)

Parce qu'il faut savoir que les personnes qui ont un emploi qui dorment dans les centres d'hébergement d'urgence, c'est compliqué. Les nuits, ils ne dorment pas complètement. Il peut y avoir des tensions. On arrive fatigué. Il y a du bruit. Enfin, vraiment, ce n'est pas du tout adéquat pour une personne qui travaille. (Ilyan)

Ce choix n'a bien entendu pas été facile à faire pour le personnel, parce qu'il a laissé sur le carreau (ou le pavé) une majorité de personnes dont le recours à l'urgence et à ses effets délétères n'est pas davantage justifié, et notamment :

La communauté de l'Afrique de l'Ouest qui est très présente dans les lieux d'accueil d'urgence. Ils sont beaucoup des hommes jeunes, seuls, qui sont considérés comme les G3 par le système de réservation, et qui sont un peu essentialisés comme des personnes qui sont indestructibles. Et puis, on a fait un peu pareil, pour d'autres raisons [... Et] c'est le truc avec lequel je ne suis pas en paix. (Charlotte)

5. Analyse statistique descriptive Simplon – données du 9 décembre 2020¹⁴

La population logée au Simplon est composée de 56 personnes logées dans 23 appartements. Les appartements sont habités par 1 à 6 personnes.

La population logée au Simplon se distribue entre 35 hommes, 10 femmes et 11 mineur-es, âgé-es de 1 à 15 ans, 9 étant en âge de scolarité obligatoire¹⁵. Trois des personnes logées ont l'âge de la retraite. 41 personnes sont d'âge dit actif, soit 8 femmes et 33 hommes. Leur moyenne d'âge est de 32 ans, les femmes sont en moyenne de 6 ans plus jeunes que les hommes.

Les femmes

Concernant les 6 femmes d'âge dit actif sur lesquelles nous possédons des informations, 2 sont de nationalité roumaine, 2 autres ont un permis B (dont une avec un ?), une possède un permis

¹⁴ Le fichier source est un tableau Excel « Stat descriptive simplon ALJF_24dec2020 ». Il est composé de 13 colonnes et 57 lignes. Les colonnes utilisées ici sont les colonnes C (immeuble/porte), D (âge), E (sexe), F (catégorie BR), G (assurance santé), H (emploi), I (permis), J (Type de démarche entamée) et la colonne L (Remarques personnelles). La colonne A n'est pas utilisée car non explicite, les colonnes B (personne), et K (Numéro de téléphone) ne sont pas pertinentes pour cette analyse ; la colonne M (Unité logement) n'est pas documentée. Les données sont incomplètes. L'âge est inconnu dans 2 cas (un homme et une femme) sur 56 ; le sexe des enfants n'est pas connu ; la catégorie BR est inconnue dans 10 cas sur 56 ; les données concernant l'emploi sont inconnues dans 18 cas sur 56 ; les données concernant le statut de séjour et la nationalité sont exclusives (on connaît soit la nationalité (dans 14 cas), soit le permis (dans 23 cas), mais pas les deux) et inconnues dans 19 cas sur 56 ; etc.

¹⁵ 6 au moins sont scolarisé-es (3 mineur-es sans information)

L et la dernière est sans statut de séjour. Une de ces femmes est au chômage, cinq sont sans emploi.

Les hommes

Concernant les 7 hommes d'âge dit actif dont nous connaissons la nationalité, ils sont suisses (1), ou ont la nationalité d'un des pays de l'UE (Espagne (1), Italie (1), Roumanie (2)), ou encore d'Algérie (1) et du Cameroun. En outre, il nous est indiqué qu'une personne a obtenu l'asile dans un pays de l'UE.

Nous connaissons dans 17 cas le permis d'autres hommes d'âge dit actif. Outre l'homme de nationalité suisse, il s'agit dans 9 cas d'un permis B, dans un cas d'un permis B en renouvellement et dans un cas d'un retrait de permis B ; un de ces hommes a un permis C et 4 ont un permis L.

Nous avons des informations concernant le statut d'emploi de ces 23 hommes d'âge dit actif (sur 32 hommes) : 14 sont dans l'emploi (5 en CDI, 4 en emploi temporaire, 3 en CDD, 2 en intérimaire) ; 3 occupent un emploi non déclaré (on peut y ajouter la personne de 78 ans) ; 3 sont sans-emploi et 1 au chômage ; 1 est en stage (temporaire) et 1 en formation ; une personne est en attente de la retraite.

Tableau 1 : Statut d'emploi et de séjour des hommes d'âge dit actif (N = 24/32)

Statut/emploi	Emploi (CDD, CDI, intérimaire, temporaire)	Emploi non déclaré	Stage, formation	Pas d'emploi, chômage	Att. retraite	Total
Suisse					1	1
Permis B + renouvellement + B retiré	9			2		11
Permis C	1					1
Permis L	3		1			4
Hors UE		2				2
UE (y compris asile reconnu)	1	1	1	2		5
Total général	14	3	2	4	1	24

Le statut au bureau de réservations

Dans 46 des 56 situations, nous connaissons la catégorie qui a été assignée par le bureau des réservations. La catégorie G1 concerne 4 personnes, dont la femme suisse de 78 ans, la G2 19 personnes, dont 6 mineur-es et 7 femmes, la G2T 16 hommes et la G3 7 hommes. Parmi les personnes sans statut de séjour, seul l'homme de 78 ans qui fait partie de l'opération papyrus a un statut du bureau de réservations.

Tableau 2 : Statut au bureau des réservations et statut de séjour (N = 46/56)

Statut BR/statut de séjour	G1	G2	G2T	G3	Total
CH	1	1			2
Hors UE				2	2
UE (y compris asile reconnu)		7	3	1	11
Permis B + renouvellement + B retiré		4	6		10
Permis C				1	1
Permis L		1	1	2	4
Sans permis (Papyrus)		1			1
Satut/nationalité inconnu-e	3	5	6	1	15
Total	4	19	16	7	46

Tableau 3 : Statut au bureau des réservations et sexe (N = 56/56)

Statut BR/sexe	G1	G2	G2T	G3	Sans indication	Total
Enfant		6			5	11
Femme	1	7			2	10
Homme	3	6	16	7	3	35
Total	4	19	16	7	10	56

6. L'installation

En novembre 2019, les personnes sans abri sélectionnées par l'équipe du Sleep-In se sont installées au Simplon, avec l'aide de cette dernière. Certains appartements étaient « *vraiment stylés, propres* » (Ilyan), mais d'autres ont dû être remis en état : « *il y avait des trous dans les murs, mais vraiment* » (Henri), il a fallu repeindre, apporter des frigos, des cuisinières. Les locataires qui en avaient les compétences se sont mis au travail : « *les gars qui travaillent dans le bâtiment ils nous avaient dit, ouais, c'est bon je vais faire les travaux* » (Ilyan).

Et, avec l'aide d'une femme qui « *aide les gens justement, elle a un hangar énorme avec plein de meubles* » (Henri) des meubles ont été amenés et installés : « *On a loué une camionnette et on a fait tout le tralala* » (Ilyan). Les locataires ont ensuite investi leur appartement selon leurs goûts : « *Ils ont fait la peinture. Ils se débrouillent les gens* » (Henri) et « *en ont fait quelque chose de bien* » (Henri).

En effet, nos visites chez les locataires nous ont conduites dans des appartements propres, confortables et bien rangés. Le personnel du Sleep-In le confirme : « *Je suis rentré là, j'étais choqué. Ce n'est pas le même appart qu'au début. C'est sûr* » (Henri) ; « *C'est cosy. C'est trop cosy, ouais* » (Ilyan). Nous avons cependant pu constater que le chauffage ne fonctionnait pas toujours bien : lors de journées de grand froid, certains appartements n'étaient pas chauffés. Dans certains cas, mais pas systématiquement, les locataires avaient pu se fournir un petit chauffage électrique. À d'autres moments ou dans d'autres appartements, un chauffage non maîtrisable se mettait à surchauffer. Dans un appartement, la cuisine ne donnait que de l'eau chaude et la salle de bain que de l'eau froide si bien que le locataire devait « *faire le mélange pour avoir de l'eau tiède* » (Joe). Ou encore, un locataire évitait d'utiliser la cuisinière risquant de faire des courts-circuits pour lui préférer une petite plaque qu'il s'était fournie. Les locataires ne se sont toutefois pas plaints de ces dysfonctionnements. À propos du problème de l'eau, soit chaude, soit froide, sur lequel revient l'une d'entre nous, le locataire répond : « *Oui mais ça, ça va* » (Joe). Et à propos d'un chauffage non fonctionnel, une locataire explique : « *Je comprends*

qu'ils ne font plus rien vu que la maison va être détruite. C'est normal. Là, je ne réclame pas » (Julie).

Du point de vue des locataires, l'installation dans les appartements n'a eu que des effets positifs sur leur existences :

Depuis qu'on a cette maison que des bonnes choses. (Alizée)

Eh bon ! Ça, même ce n'est pas à dire ! À celui qui a dormi... qui n'a pas de logement, qui tourne... cette nouvelle, il est content ! Ça c'est clair. (Issa)

Avoir un logement a permis aux personnes de pouvoir se poser et se reposer chez elles, tout en leur donnant un accès légitime à la rue :

[Je suis] super-content, c'est l'aide de Dieu. Si je peux dormir mieux, si j'ai un lieu pour rester la journée, j'ai du temps pour chercher un boulot. (Thomas)

Disons, je peux entrer et sortir comme je veux, même si je suis loin toute la journée. Si jamais, je peux rentrer. Si vous êtes au Sleep-In, ou à La Marmotte, il faut attendre le soir pour rentrer. (Julie)

La situation de logement a permis de faire famille : « *Avec la maison, qu'on se sent bien avec la famille, qu'on est bien* » (Alizée), y compris en donnant à son enfant un environnement qui le normalise (par exemple avec l'acquisition d'une TV pour qu'*il puisse regarder la télévision, comme tous les autres enfants* » (Bruno). Cette situation a permis de scolariser les enfants :

Je l'amène à l'école, je vais le ramener encore. On est bien là. (Alizée)

Des locataires ont pu s'occuper de régler des situations administratives (voir également partie « 9. Permanence ») :

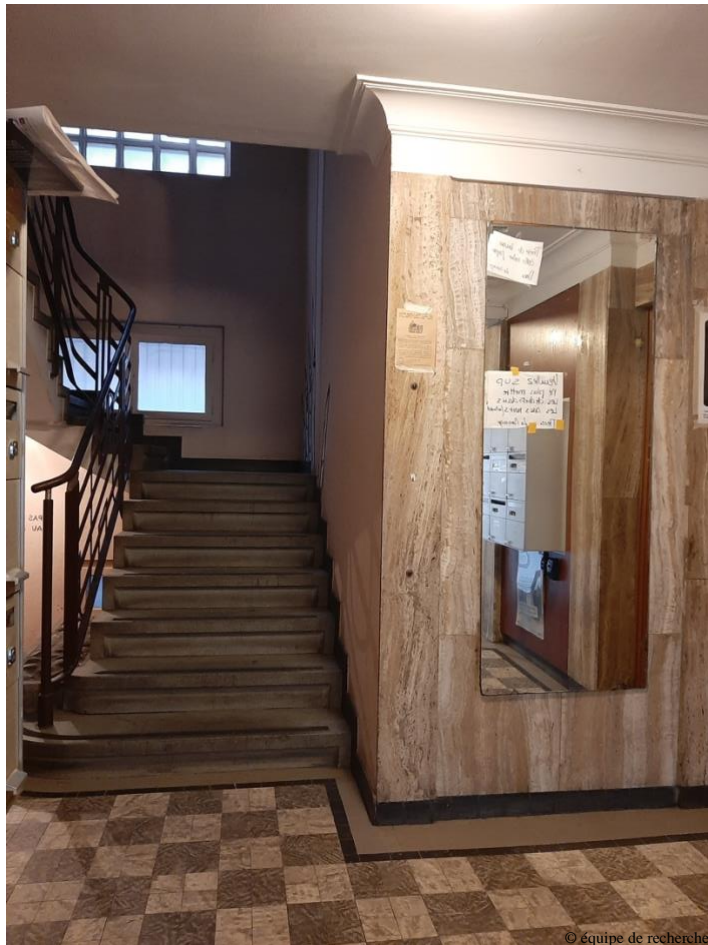
Je n'avais pas d'assurance à l'époque. Mais j'avais fait. J'ai tout fait. (Julie)

Bref, la situation de logement a permis de se sentir humanisé, comme l'expriment clairement les locataires :

Au niveau émotionnel : tu te sens un humain, tu n'es plus un chien. (Thomas)

Une fois les personnes installées, l'équipe du Sleep-In s'est peu à peu retirée :

Au début, on était vraiment là tout le temps, parce qu'on installait le truc. On créait le projet. Mais il y a eu aussi un moment où on s'est fait un peu plus discrets. On a laissé aussi les gens vivre. (Henri)



7. Les dénonciations

La vie au Simplon n'a pas trouvé immédiatement son rythme de croisière, car deux problèmes sont survenus rapidement après l'installation des locataires. Premièrement, une ou deux familles logées par le Sleep-In ont ouvert leurs appartements à d'autres personnes sans abri :

À un moment, on s'est retrouvés avec dix personnes dans les appartements. Il y avait de l'arrière-grand-père à l'arrière-petit-fils [...] On comprend tout à fait. Rien de plus normal que d'inviter. Mais en fait, ça a créé des problèmes énormes. (Ilyan)

D'autres locataires y compris celles et ceux logés par le Sleep-In s'en sont plaint, dénonçant au passage d'autres comportements inappropriés que l'équipe, qui n'était pas sur les lieux, n'a pas pu vérifier :

Et le problème, c'est qu'on ne connaît pas sur place, on n'a que des on-dit. Et nous, on ne peut pas faire sortir quelqu'un sur des on-dit, après il y a quelqu'un qui dit oui, non, ça devient insupportable [...] Ben on a des faits, c'est des personnes qui nous disent, ouais, il y a ça, il y a ça, il y a ça. Mais enfin, c'est sa parole, contre lui, il va dire non, ça, ce n'est pas vrai. (Ilyan)

Dans le même moment, un article paru dans 20 minutes dénonçait des pratiques de mendicité¹⁶ au Boulevard de Grancy, associées à un non-respect des distances requises entre les personnes. Le journaliste qui avait publié cet article en a fait paraître deux autres les [17 avril 2020](#) et [5 mai 2020](#) dans lesquels il explique avoir mené son enquête et découvert que les mendiants qu'il avait dénoncés habitaient dans les bâtiments du Simplon appartenant à l'ALJF. Sur l'une des photos publiées, une femme est prise en photo à son balcon, une publication qui l'a terrifiée, d'autant qu'elle-même affirmait ne jamais avoir mendié. Ces articles ont conduit les CFF à menacer l'ALJF de rompre le contrat du Simplon si des familles roms y demeuraient logées¹⁷ :

Et puis, scandale. Et suite à ça, en fait, les CFF nous ont écrit. En fait, vraiment lié à l'article. Et là, ils nous ont écrit que si on ne vidait pas, enfin ils ont écrit à l'ALJF, que si on ne virait pas toutes les familles roms, ils vidaient les bâtiments. (Ilyan)

Ces dénonciations ont conduit l'équipe du Sleep-In à entreprendre des discussions avec l'ALJF et avec les locataires, puis à prendre des mesures pour calmer la situation :

Ben on a eu beaucoup de discussions entre nous, avec l'ALJF, entre les familles aussi. [...] Du coup, il y a eu beaucoup de discussions autour de ça en fait et puis des discussions assez intéressantes. En fait on s'est rendu compte... On sait, mais tout d'un coup de discuter, on s'est rendu compte que dans le quartier il y avait beaucoup de racisme aussi à l'encontre des familles roms. Des gens prenaient des photos tout le temps d'eux, des trucs assez fous. Et puis du coup, on leur a expliqué ce que les CFF voulaient. Et puis, on s'est rendu compte, enfin on était tous d'accord entre l'ALJF, les Roms et nous qu'il ne fallait pas inviter les familles. On a quand même décidé de vider cet appartement où il y avait beaucoup trop de passage et puis où les autres gens de l'immeuble se plaignaient aussi. Un gros avertissement [a été donné] à une autre famille dont le père faisait un peu des scandales et invitait plein de gens, buvait beaucoup. Gros, gros avertissement et c'est tout. Et après, ça s'est tassé. (Ilyan)

Depuis, plus aucune plainte n'a été exprimée au sein de la maison, ni à propos de ses locataires. Interrogé-es sur la vie dans le quartier, les locataires jugent du reste que ce dernier « *est calme* » (Ali), que « *c'est un coin très calme* » (Joe) même si l'entourage doit « *savoir, parce qu'il y a eu des articles, qu'ils allaient donner ces appartements à des gens qui n'ont pas beaucoup de moyens, en attendant [la démolition future de ces maisons]* » (Joe). Les locataires habitent d'ailleurs leurs logements de manière très ordinaire. Certain-es s'occupent peu de leurs voisins, tout en les respectant :

Je sais qu'en bas, il y a des Roms, une famille avec des enfants. Je ne connais pas les locataires. Bon, on dit bonjour, mais je ne m'occupe pas de ça. [...] c'est des

¹⁶ Le 19 janvier 2021, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu un arrêt condamnant la Suisse – en l'occurrence le canton de Genève) pour avoir infligé une amende disproportionnée à une mendiante roumaine ([https://hudoc.echr.coe.int/fre#{%22itemid%22:\[%22001-207377%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/fre#{%22itemid%22:[%22001-207377%22]})). Dans la foulée, le canton de Genève a suspendu sa loi anti-mendicité, ce qui n'est pas encore le cas, à la date de l'écriture de ce rapport, dans le canton de Vaud. Une motion a été déposée le 9 février 2021 au Grand conseil à cet effet (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/7f3c23f7-3ebe-47a5-9097-9f319e52d668/meeting/1000548>).

¹⁷ Cet épisode témoigne bien du racisme ordinaire qui prévaut à l'encontre des groupes et individus identifiés comme « roms » qui sont « catalogués *a priori* comme une population 'dangereuse', voire collectivement 'délinquante' [...] Ces exclusions sont tantôt légales tantôt extra-légales, souvent elles passent sous le couvert d'accords intergouvernementaux relatifs à l'hygiène, à la Sécurité sociale, aux politiques de l'emploi, aux normes culturelles » (Balibar, 2011, pp. 136-137).

gens qui connaissent la vie, qui étaient dans la rue, qui ont trouvé maintenant un appartement. Alors, c'est des gens bien. (Julie)

D'autres ont davantage investi la collectivité. Ils ont lié des amitiés : « *Oui avec [le voisin de palier], souvent je vais chez lui, souvent il vient ici aussi* » (Joe). Des solidarités se manifestent également entre locataires, comme ce travailleur qui achète chaque mois du poisson congelé en grande quantité ; il conserve ce qu'il peut dans son congélateur et distribue ce qui reste aux locataires avec lequel il est lié ; ou cet employé qui essaie de faire embaucher son colocataire : « *J'ai aussi pu téléphoner à [son patron] et lui demander de rencontrer le Tanzanien [son colocataire]* » (Thomas).

L'un des locataires rapporte qu'il s'est chargé de nettoyer les escaliers pendant le premier confinement : « *quand il a commencé le Covid, moi, j'étais un petit peu volontaire de nettoyer tout l'escalier* » ; il relève qu'« *il y a beaucoup de gens qui viennent ici. Chacun, il a un objectif. Ils veulent travailler, ils veulent les papiers, etc.* » et juge que « *toutes les personnes que j'ai rencontrées sont trop gentilles* » (Sohan). La métaphore de la famille est en outre revenue à plusieurs reprises : « *Ici, la sensation que j'ai remarquée, c'est comme dans ma famille avec les gens ici* » (Sohan) ou « *ma famille c'est le gens du Sleep-In* » (Bruno). À signaler enfin qu'un locataire est particulièrement sollicité pour l'aide qu'il fournit à ses voisins (voir Chez Bruno, dans la partie « 10. Quelques parcours »).

8. Le confinement



Au printemps 2020, les locataires du Simplon, comme toutes les autres personnes disposant d'un logement, se sont confinées chez elles pour respecter les mesures sanitaires prises en vertu de la crise du coronavirus. Ils et elles n'ont donc pas été concerné·es par les mesures exceptionnelles mises en place pour confiner les personnes sans abri, en particulier la restructuration des hébergements d'urgence qui a entraîné l'arrêt de certaines activités (la cuisine, les échanges) et la fermeture des espaces communs (les salons, les réfectoires) et l'accueil des personnes sans abri dans des espaces collectifs encadrés par la protection civile ouverts la nuit et le jour. En revanche, là aussi comme les plus précaires des travailleurs et des travailleuses, les locataires du Simplon ont vu leurs possibilités d'embauche diminuer drastiquement. Plusieurs contrats arrivés à leur terme pendant la pandémie n'ont pas été reconduits. Des chantiers ont fermé et on a moins embauché, et moins encore des intérimaires :

Et puis, c'est clair que pour des personnes qui sont déjà précaires, ben là, le Covid, ça enlève l'emploi. (Ilyan)

Mais le Covid a bloqué tout ces trois derniers mois. (Ali)

Mais maintenant, avec le Covid, il y a beaucoup de gens qui sont à la maison. Donc, en espérant que pour la prochaine année, ça se passe bien. (Sohan)

L'absence de revenus a posé un problème de survie aux locataires démunies : « Pendant le confinement [...] c'était tout d'un coup, enfin des gens qui nous disaient qu'ils n'avaient plus de quoi acheter à manger » (Ilyan). L'équipe du Sleep-In a alors organisé des « distributions de nourriture, aussi on donnait des bons, des cartes, parce qu'on avait reçu de l'argent, de je ne sais plus qui. On donnait des cartes pour la Migros, des bons de 50 francs de la Migros » (Ilyan). En discutant avec les locataires pour évaluer leurs besoins, l'équipe s'est rendu compte que des personnes « vivaient, mais avec rien, ouais » (Ilyan), « survivaient sur la Soupe populaire¹⁸ » (Ilyan), ou l'Espace¹⁹ pour les petits-déjeuners : « Je pense qu'on n'avait pas réalisé ça, les rapports aux besoins de base en fait » (Charlotte).

L'équipe a d'abord obtenu un surplus de nourriture pour le Simplon auprès de la Centrale Alimentaire de la Région Lausannoise (CA-RL²⁰), qui fournit d'ordinaire le Sleep-In. Mais ces vivres ont été coupés début 2021 : « On nous disait qu'on faisait un doublon, parce qu'il y avait d'autres institutions qui faisaient des distributions de colis alimentaires ! » (Charlotte) L'équipe s'est alors renseignée auprès d'autres associations et a trouvé d'autres fournisseurs en colis alimentaires. Dans le local de la permanence, des produits d'hygiène et alimentaires sont à disposition, qui proviennent des surplus du Sleep-In ainsi que, parfois, des habits que donnent des personnes solidaires.

Dans le même moment qu'ils ont répondu à ces besoins, les membres de l'équipe qui avaient voulu, une fois finie l'installation des personnes, se faire « un peu plus discrets » (Henri), ont réalisé que les demandes que leur adressaient certaines locataires ne diminuaient pas :

Après, avec le Covid, on a eu quand même une grosse fracture. Et puis, c'est vrai que nous, on a des gens qu'on a mis ici. [...] un des locataires] nous a reproché aussi ça. Il a dit : « Mais vous croyez que vous pouvez mettre des gens et vous en aller comme ça ? » [rire]. (Ilyan)

En effet, selon les personnes et les moments, tant les difficultés de survie que les tentatives de stabiliser sa situation (via la demande d'un permis, la recherche d'un nouvel emploi, l'établissement d'une assurance, etc.) ont suscité différentes demandes d'aide. Si bien qu'en novembre 2020, l'équipe du Sleep-In a mis en place un accompagnement social structuré. Deux fois par semaine pendant deux heures, des membres de l'équipe se mettent à disposition des locataires dans un local au rez de la maison :

Et peut-être qu'il y a une erreur que nous, on n'a pas un peu anticipé, c'est qu'on s'est dit oui c'est des gens qui sont déjà en emploi, qui ont un travail, ils sont responsables bien sûr, et du coup, on les a mis dans les logements. Et après, on s'est dit, bon de temps en temps on passe, pour de gauche à droite nous appeler quand il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Sinon, voilà, ils allaient faire leur vie. On s'est rendu compte tardivement qu'il fallait vraiment un accompagnement social pour certaines personnes, avoir un soutien et puis du coup, on a mis en place ces permanences. Et puis le fait qu'on a reçu maintenant une date butoir [à laquelle les locataires doivent quitter leurs logements] qui est le 21 juin 2021, du coup, il risque d'y avoir pas mal de personnes qui vont nous demander de l'aide pour différents

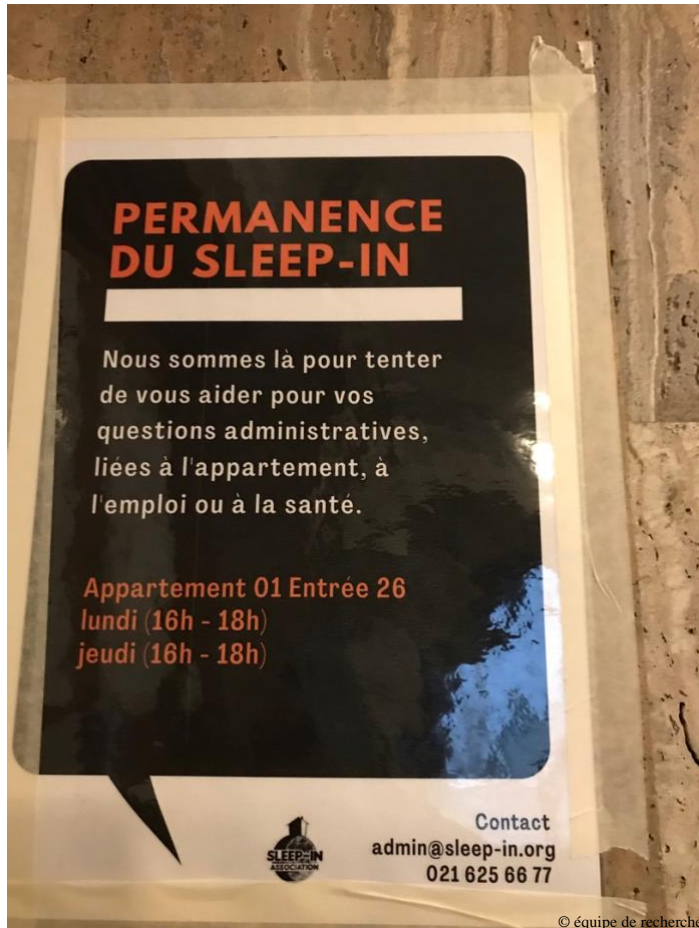
¹⁸ <https://www.meresofia.ch/structures/la-soupe-populaire>

¹⁹ <https://www.lausanne.ch/prestations/service-social/espace-accueil-de-jour.html>

²⁰ <http://www.carl-lausanne.ch/accueil>

thèmes. Alors, c'est clair qu'on ne va pas pouvoir sauver tout le monde. Il y a des gens qui certainement vont retourner dans le bas seuil, dans les structures d'hébergement parce qu'on n'arrive pas. (Ilyan)

9. La permanence, dès mi-novembre 2020



Les permanences se tiennent dans un local partagé entre plusieurs collectifs associatifs, au rez-de-chaussée de l'un des deux immeubles d'habitation, 26 rue du Simplon. Elles sont assurées par deux membres de l'équipe qui opèrent un tournus. Les habitant·es ont été informé·es par des affiches et flyers posés dans les immeubles.

L'agencement interne du local varie au gré des activités qui s'y tiennent ; ainsi, lors des deux premiers mois, il était aussi utilisé pour la vente d'habits de deuxième main, suspendus à des portants disposés le long des murs. Le local est composé d'une pièce centrale, d'une petite arrière-salle ouverte sur la principale, ainsi que d'une cuisine et de WC. C'est dans la pièce principale que se déroulent la plupart des interactions pendant des permanences. Cette pièce est composée d'un coin salon avec deux grands canapés et des fauteuils. Au centre, une table et des chaises, qui se déplacent au gré des besoins vers l'arrière-salle. Cette dernière permet aux membres de l'équipe et aux locataires de s'isoler pour des échanges dans une relative discrétion. Un meuble haut, de type atelier, composé de deux tréteaux et d'un plan de travail, sert de bureau. Les membres de l'équipe y posent leur ordinateur et l'imprimante. Comme le local est partagé avec d'autres collectifs, il n'est pas possible de laisser le matériel installé d'une séance à l'autre. Les membres de l'équipe passent donc du temps, lors de chaque permanence, à installer un ordinateur et une imprimante/scan et à effectuer des réglages pour les connecter.

Ainsi, lors d'une des séances, après de multiples essais qui ont duré les deux heures de la permanence, il s'est avéré impossible de connecter les deux appareils, le système d'exploitation de l'ordinateur utilisé ce jour-là étant obsolète. Plusieurs locataires avaient besoin de scanner des documents, ce qui s'est finalement fait avec un smartphone, et d'en imprimer, ce qui n'a pas pu se faire. Les membres de l'équipe ont fait les impressions le lendemain au Sleep-In, proposant aux personnes soit de venir les chercher là-bas, soit d'attendre la prochaine séance de permanence pour les récupérer.

L'accès à la permanence est libre : il est possible mais pas indispensable de prendre rendez-vous. Dans le cas où les locataires prennent rendez-vous, ces derniers peuvent aussi se faire en dehors des horaires d'ouverture de la permanence, avant ou après par exemple, ce qui permet également de bénéficier de davantage de discrétion si nécessaire. Au cours des deux premières semaines de la permanence, une séance était organisée un matin et l'autre un après-midi. La séance du matin n'attirant personne, l'équipe en a déduit que cet horaire ne convenait pas aux locataires et les deux séances ont été organisées en fin d'après-midi (16h-18h), les lundis et jeudis les premiers mois ; les lundis et mercredis à partir de début mars, en raison d'un conflit d'horaire avec l'un des collectifs partageant le local.

La permanence sociale vise à répondre aux demandes des personnes logées, à les accompagner dans leurs démarches pour se créer un avenir. Il s'agit, pour l'équipe du Sleep-In, de permettre au plus grand nombre de personnes du Simplon d'améliorer leur situation, de se stabiliser ou de se loger de façon pérenne. Les faibles moyens à disposition de l'équipe, un matériel inadapté et le fait que le local soit partagé et donc, non dédié, constituent des obstacles certains pour assurer la mission d'accompagnement des locataires. Ainsi, le suivi des dossiers individuels, d'une séance de permanence à l'autre, repose en partie sur un classeur papier rudimentaire, et ne fonctionne que parce qu'il existe une bonne communication au sein de l'équipe. Les membres de l'équipe contournent ces obstacles et bricolent leur mission du mieux qu'ils et elles le peuvent. S'ils et elles n'ont pas de formation en service social, leur expérience et leur réseau personnel et professionnel étendu, dans le réseau bas seuil lausannois et au-delà (avocats, gérances, assistant-es sociales, etc.), leur est utile. Ils et elles savent mobiliser ce réseau en fonction des besoins. Par exemple, nous avons pu les observer, dans l'accompagnement d'une personne devant prendre une assurance maladie, contacter au préalable une assistante sociale de chez Caritas pour avoir ses conseils sur la marche à suivre (voir situation (*Re*)trouver du travail, un premier permis de séjour, une assurance santé ci-dessous). Les membres de l'équipe nous ont également expliqué solliciter régulièrement un de leurs contacts avocat lorsqu'un-e locataire fait face à un litige potentiel, ou pour rédiger un courrier à teneur juridique.

Échanger, discuter, partager

La situation du local, ainsi que l'emplacement de la table de travail des veilleurs et veilleuses, qui fait office de guichet d'accueil, font que toute personne passant par le hall de l'immeuble les voit et peut les saluer, et réciproquement, de façon informelle. Sur la table du coin salon sont disposés des fruits et des biscuits, et il est possible de venir prendre un thé ou un café. Cette configuration est propice aux visites spontanées et, comme nous avons d'ailleurs pu l'observer, de nombreuses visites n'ont pas d'objet précis. Les personnes passent saluer, échanger un moment entre elles ou avec l'un des membres de l'équipe, prendre des nouvelles et en donner, pousser « un coup de gueule » lorsqu'elles viennent de subir un moment éprouvant ou, plus rarement, partager une joie :

Le 1^{er} février, Antoine surgit dans la permanence, visiblement en colère. Il a reçu de la main à la main son bulletin de salaire du mois de janvier, et a constaté que 1500 fr. ont été prélevés sur son salaire, pour combler une dette dont il ne sait pas bien à quoi elle correspond. Avec ce qui reste, il ne sait pas comment il va faire vivre toute

sa famille pendant un mois. Il explique avoir quitté sur le champ son poste de travail – il travaille chez un maraîcher qui traite par ailleurs fort mal ses employé·es – et s'exclame « à quoi ça sert d'avoir un travail déclaré si je ne peux pas vivre avec ? » Il n'a pas de demande particulière, mais les membres de l'équipe vont le pousser à chercher à en savoir plus sur l'état de sa dette, auprès de l'Office des poursuites.

Le 28 janvier, Pierre passe : alors que l'agence d'intérim lui avait assuré en début d'année qu'il aurait du travail pour 6 mois, après deux semaines on lui annonce qu'en raison du mauvais temps, le chantier est suspendu, il n'y a plus de travail pour lui. Il ne sait pas comment il va s'en sortir financièrement. Le 4 février : Pierre passe à nouveau, mais cette fois-ci un grand sourire éclaire son visage. Il vient en effet de recevoir l'information qu'il a obtenu son permis L. Les membres de l'équipe partagent son enthousiasme et débrièfent après son départ : « nous qui sommes nés suisses, on n'imagine pas ce que ça fait de recevoir son premier permis de séjour. »

Plusieurs personnes – particulièrement lorsqu'elles n'ont pas de travail et / ou ne vivent pas en famille – ont exprimé, lors des entretiens que nous avons menés avec elles, un sentiment d'isolement et de vie trop solitaire, situation renforcée par les injonctions à respecter la distanciation physique depuis le début de la crise du coronavirus. Même si certain·es locataires ont lié des amitiés, les échanges ne vont parfois pas au-delà de simples salutations lorsqu'elles et ils se croisent dans les immeubles. La permanence constitue pour certain·es un lieu d'échanges et de rencontres bienvenu.

Se faire accompagner dans des situations sociales et administratives complexes

Au cours des onze (11) permanences auxquelles nous avons assisté, nous avons pu observer une grande variété dans les besoins d'accompagnement administratif et social :

- Identification : renouvellement ou établissement de papiers d'identité ;
- Régularisation de séjour : établissement ou renouvellement de permis de séjour ;
- Recherche de logement sur un marché locatif extrêmement tendu et peu favorable aux petits revenus ;
- Santé : souscrire à une assurance santé et/obtenir des subsides, financer des soins ;
- Recherche d'emploi : rédaction de CV et de lettres de motivation, constitution de dossier pour l'ORP ;
- Clarification de situations d'endettement et échelonnement de dettes.

Les demandes exprimées ou identifiées à la permanence sociale correspondent majoritairement à des problèmes administratifs complexes, qui impliquent d'interagir avec différent·es interlocuteurs et interlocutrices, ou guichets. Le plus souvent, les personnes doivent d'ailleurs gérer de front plusieurs de ces situations.

De manière générale, interagir avec les services publics ou les institutions requiert une bonne maîtrise du français et des pratiques administratives. Mais même avec une bonne maîtrise du français, les obstacles rencontrés sont variés et, souvent, ces obstacles se cumulent et créent des situations inextricables. De plus, des erreurs dans la temporalité des actions à mener peuvent être lourdes de conséquences, comme l'a expérimenté une personne retraitée, logée au Simplon depuis son ouverture, après plusieurs années entre la rue et les hébergements d'urgence :

Julie : Non, je n'ai pas d'indemnité. Je n'ai rien. Et puis, j'ai fait une faute, oui et non. Je me suis inscrite à la commune. Je n'aurais jamais dû le faire. Et puis, j'ai activé l'assurance maladie. Je me suis renseignée avant à l'Espace. Elle m'a dit, non, le jour où tu t'es inscrite, à partir de ce jour, tu payes. Mais non, ils ont rapporté six mois en arrière. Alors, je me retrouve avec des immenses factures. I : Pour l'assurance maladie ? Julie : Oui, même disons, j'ai demandé les subsides qui étaient accordés depuis le mois de septembre, mais d'avril à fin août, c'est moi qui dois

payer des primes pour rien. Il paraît que c'est la loi [...] Si j'avais été au courant, je ne me serais pas inscrite. Ou si je m'étais inscrite, j'aurais marqué le premier septembre, pas le mois d'avril.

Cette personne, après s'être renseignée, pensait ne payer ses primes qu'à partir du moment où elle toucherait le subside alloué par l'OVAM²¹ (qui couvre jusqu'à 80 % du montant des primes). Or, cette information était erronée, car les primes sont rétroactives à la date d'inscription à la commune, et elle se retrouve avec une facture de 3000 fr. à régler.

Parmi les personnes logées au Simplon, nombreuses sont celles qui rencontrent des obstacles administratifs dans leur parcours. Certaines viennent à la permanence en amont de leurs démarches, pour prendre conseil sur la marche à suivre, pour de l'aide à la prise de rendez-vous par téléphone, parce qu'elles n'ont pas d'ordinateur et/ou parce que leurs compétences en informatique ne leur permettent pas de se débrouiller sur les plateformes et sites internet. Ce besoin d'aide est d'autant plus important que la plupart des guichets de l'administration et des services sont actuellement inaccessibles, et que des rendez-vous doivent être pris au préalable.

Parfois, les demandes et besoins exprimés à la permanence sociale sont exprimés clairement par les personnes, mais ils peuvent aussi émerger de simples échanges informels qui débouchent sur une proposition d'action ou de démarche de la part de l'équipe. Ils peuvent par exemple aller de la constitution d'un dossier ORP à l'élaboration d'un projet de formation

Décembre 2020 : Ali, citoyen italien titulaire d'un permis L, est en train de constituer un dossier de demande d'indemnisation auprès de l'ORP. Il n'est pas certain d'avoir des droits au chômage, mais son conseiller lui a indiqué qu'il n'entrerait en matière sur le fond de son dossier qu'une fois que ce dernier serait complet. Or, une des entreprises pour lesquelles il a travaillé a fait faillite et ne lui a jamais fourni d'attestation de travail. Il passe régulièrement à la permanence, pour imprimer des documents et pour se faire soutenir dans ses démarches pour obtenir cette attestation. Sans réponse de l'avocat désigné pour faire valoir les droits des personnes ayant été employées par cette entreprise, il demande de l'aide aux membres de l'équipe, qui eux-mêmes tentent plusieurs fois mais sans succès de relancer l'avocat. Finalement, c'est le conseiller ORP lui-même qui débloque le dossier au courant du mois de décembre.

Février 2021 : Ali reçoit un courrier de l'ORP lui annonçant qu'il n'a pas de droits au chômage. Il lui est suggéré de s'adresser à l'aide sociale, ce qu'il ne fait pas car il sait que cela compromettrait définitivement ses chances d'obtenir éventuellement un permis B dans l'avenir. Ali continue à passer régulièrement à la permanence, pour discuter, rendre compte de ses démarches – infructueuses le plus souvent – pour trouver du travail. Il échange avec l'équipe de la permanence pour savoir s'il serait envisageable pour lui de suivre une formation. L'équipe l'encourage à préciser son projet – en l'occurrence il s'agit d'un CFC d'agent d'entretien – et le soutient finalement pour l'obtention d'un financement. Au moment de l'écriture de ce rapport, les démarches d'inscription à la formation sont en cours.

Fin décembre 2020, Issa constitue un dossier d'inscription à l'ORP. Il sait n'avoir pas de droits aux indemnités chômage, mais espère obtenir une aide à la recherche d'emploi. Remplir les conditions pour la constitution du dossier s'avère ardu puisqu'il lui est demandé, entre autres, de prouver qu'il a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi. Or, comme la plupart des personnes qui travaillent par intérim, ses démarches consistent essentiellement à déposer son CV dans les agences d'intérim, et à les relancer en passant physiquement régulièrement

²¹ Office vaudois de l'assurance maladie.

demander des nouvelles (ce pour quoi il n'obtient pas de reçu, donc pas de preuves de ses démarches). La permanence sociale, ainsi que Bruno, le suivent et l'aident dans la constitution de son dossier.

Il peut également s'agir de renouveler un permis de séjour périmé :

Citoyen italien originaire d'Afrique de l'ouest, titulaire d'un permis L, Issa est parti rendre visite à sa famille fin décembre 2019 au pays. En raison de la météo défavorable, et de la mise à l'arrêt de nombreux chantiers dans le bâtiment et les travaux publics, les mois d'hiver constituent une période creuse pour les missions d'intérim. À la date qu'il avait planifiée pour revenir en Suisse, à la fin de l'hiver, les frontières étaient fermées et son séjour en Afrique s'est prolongé de façon forcée. Il réussit finalement à rentrer en Suisse en novembre 2020, mais la date de renouvellement de son permis L (août 2020) est largement dépassée. Issa entreprend les démarches de renouvellement de son permis et prend conseil auprès de la permanence sur la conduite à tenir et la meilleure façon de remplir les formulaires. Dans la mesure où ce n'est plus un simple renouvellement, mais une nouvelle demande, de nombreux documents lui sont demandés.

Ou d'obtenir un passeport pour son enfant :

La famille Carmine passe régulièrement à la permanence, soit pour obtenir des renseignements et un appui, soit pour obtenir des dons en produits de base (alimentaires, hygiène, sacs-poubelles, vêtements) quand ils sont disponibles. Pierre, le père, se présente à la permanence, début janvier 2021, au sujet de son petit garçon qui n'a pas de papiers d'identité. Pour régulariser la situation en vue de l'obtention d'un permis de séjour, il faut fournir la copie du passeport de l'enfant. Cela fait plusieurs mois que Pierre assure qu'il va s'en occuper lui-même. Il a déjà entrepris des démarches en France, dans la ville où l'enfant est né, mais ces démarches n'ont pas abouti pour l'instant. Voyant les délais fixés par l'administration (le contrôle des habitants) se rapprocher, et craignant les conséquences pour le statut de la famille en Suisse, l'équipe du Sleep-In décide de s'en mêler. Les démarches sont complexes, l'ambassade du pays d'origine ne répond pas au téléphone, donc un membre de l'équipe tente une prise de rendez-vous sur internet.

Ou de renégocier une dette due à l'erreur d'un employeur :

Fin décembre 2020, en parallèle à ses démarches pour obtenir un permis L et à son dossier d'inscription à l'ORP, Issa reçoit un courrier d'une agence d'intérim pour laquelle il avait effectué une mission un an auparavant. Suite à une erreur dans le calcul de la retenue d'impôt à la source, l'agence lui réclame un trop perçu de salaire d'un peu plus de 300 fr., à rembourser sous 10 jours. Issa sollicite l'aide de la permanence sociale pour comprendre de quoi il s'agit puis, dans la mesure où il est actuellement sans emploi et qu'il n'a pas les moyens de rembourser cette somme, pour trouver une solution. En janvier, un membre de l'équipe appelle une première fois l'agence d'intérim pour expliquer la situation d'Issa et suspendre cette facture le temps de clarifier les choses (il s'agissait de vérifier si Issa avait effectivement travaillé pendant la période concernée). Le mois suivant, à l'expiration du délai, Issa revient solliciter la permanence sociale. Il suggère de demander à l'agence d'intérim en question de lui fournir une mission afin qu'il soit en mesure de rembourser. Un membre de l'équipe rappelle cette agence et tente de la mettre face à ses responsabilités : l'erreur étant de leur fait, ils devraient en assumer les conséquences et ne devraient pas réclamer une telle somme après un tel délai. Après un long échange avec une interlocutrice, il est convenu que la facture est mise en suspens jusqu'au mois de juin, en espérant que d'ici là les missions reprennent et permettent à Issa de rassembler la somme réclamée. Le problème n'est pas réglé mais il se

prémunit ainsi d'une inscription d'une dette à l'office des poursuites, ce qui générerait d'autres types de problèmes.

Ou de (re)trouver du travail, un premier permis de séjour, une assurance santé :

À la fin du mois de janvier, les démarches pour le passeport du petit garçon sont toujours en cours. Pierre passe à la permanence pour signaler qu'il n'a plus de travail, alors que l'agence d'intérim lui avait assuré des missions pour six mois au moins. Un des membres de l'équipe, qui a des contacts dans l'entreprise de travaux publics où il travaille, propose de les contacter pour pousser son dossier. Sa femme aimerait aussi travailler, elle réalise deux versions de son CV avec l'aide d'un membre de l'équipe : un CV pour les entreprises de nettoyage, l'autre pour l'agriculture.

Début février, Pierre et Alizée son épouse, passent, séparément, partager une bonne nouvelle : Pierre a obtenu son permis de séjour (L). Il prend conseil auprès de l'équipe pour souscrire une assurance maladie. Il s'agit de bien coordonner le début la prise d'assurance avec la demande de subsides d'une part, et aussi de faire le bon choix d'assureur maladie. Les membres de l'équipe contactent une assistante sociale chez Caritas, qui est experte de ce sujet. Elle recommande une certaine caisse d'assurance, qui n'est pas forcément la moins chère, mais qui est la plus arrangeante.

Ou encore de chercher un logement pérenne :

Le 14 décembre, Julie a rendez-vous à la permanence. Un membre de l'équipe lui a demandé de venir. Il lui a proposé un rendez-vous une demi-heure avant l'ouverture, car elle est très discrète et il pense qu'elle n'apprécierait pas de parler devant d'autres personnes. Dans la même logique, il a préféré que nous n'assistions pas à l'entretien dont l'objet est de faire le point sur sa situation et de lui proposer un appui dans sa recherche de logement. De nationalité suisse, Julie touche un petit revenu de l'AVS, et devrait donc, en théorie, pouvoir se loger. D'après le membre de l'équipe, elle préfère se débrouiller seule et ne pas demander d'aide. Mais comme le temps passe, et que la sortie du Simplon sera inévitable au mois de juin, il voudrait être sûr qu'elle ne se retrouve pas à nouveau dans les hébergements d'urgence faute d'avoir trouvé à temps. Il a donc fait le point avec elle, notamment sur ses désirs (localisation géographique, montant du loyer, etc.).

Le 20 janvier, lors d'un entretien dans la famille Faye, le père, Amadou, (qui a un emploi en CDI - tous les membres de la famille sont titulaires du permis B) explique leurs difficultés à trouver un logement, à cause de leurs petits revenus et de la concurrence importante. Ils ont déjà visité de nombreux appartements et laissé leur dossier, mais n'ont jamais été retenus. Nous lui suggérons de passer à la permanence et d'en discuter avec les membres de l'équipe. Il avait vaguement entendu parler de cette permanence mais n'y était jamais allé, n'en connaissait pas les horaires ni le but. Le lendemain, Amadou se présente à la permanence et rencontre les membres de l'équipe, qui contactent le service social de Lausanne pour que l'unité logement assiste la famille dans leur recherche. Le lendemain, Amadou est recontacté par une assistante sociale de l'Unité Logement, qui enregistre le dossier.

Ne pas recourir à la permanence

Alors qu'une petite dizaine de personnes sont passées très régulièrement, après quelques semaines de fonctionnement de la permanence, les membres de l'équipe ont constaté que certaines personnes n'étaient encore jamais venues.

Il existe différentes raisons à ce non-recours à la permanence et leur analyse est complexe puisque dans la majorité des cas, nous n'avons pas non plus été en mesure de rencontrer ces

personnes pour échanger avec elles. Le cas de la famille Faye, présenté ci-dessus, indique que certaines personnes n'ont pas su que cette permanence s'était mise en place, n'en ont pas compris le rôle ou les modalités, et ce d'autant plus qu'il y a eu quelques ajustements de jours et d'horaires au cours des premières semaines de mise en place. Le cas de Julie – qui n'est venue à la permanence que sur la demande expresse des membres de l'équipe – ainsi que les commentaires des membres de l'équipe, confortés par un entretien mené ensuite avec elle (voir son parcours) indique que certaines personnes sont réticentes à demander de l'aide. Julie a également rencontré des problèmes matériels dans son appartement : chauffage en panne, et robinet grippé dans sa salle de bain, ce qui l'empêchait de prendre des douches. Mais, de même qu'elle a toujours refusé de se rendre à l'aide sociale au niveau de la commune, elle ne veut pas demander de l'aide à la permanence, car c'est contraire à ses valeurs et son souci d'autonomie.

Par ailleurs, en décembre 2020, un certain nombre de loyers restant impayés, l'équipe décide d'investiguer ces situations en convoquant toutes les personnes en retard dans leurs loyers. Parmi ces dernières, plusieurs n'avaient donné aucun signe à l'équipe depuis leur installation dans les appartements un an auparavant, pas davantage une fois la permanence installée et annoncée. Les membres de l'équipe ont supposé qu'une forme de gêne en lien avec les loyers impayés les en a empêchés. L'équipe a alors déployé différents moyens pour les amener à reprendre contact : appels téléphoniques, visites à domicile, flyers laissés aux portes des appartements, puis convocation. Une des personnes concernées, de langue maternelle espagnole et communiquant difficilement en français, s'étant présentée, il lui a été proposé un rendez-vous au Sleep-In, afin d'avoir un créneau « *plus tranquille* » et surtout, un-e interlocuteur ou interlocutrice hispanophone. Ce rendez-vous a permis de mettre au jour l'état dépressif de la personne concernée.

10. Quelques parcours

Ketema

Ketema est un homme dans la trentaine qui travaille via une agence temporaire dans une entreprise de voirie, quelques jours par semaine, plus précisément dans le déchargement de camions. Il détenait un permis L, qui est actuellement échu et pour lequel il demande une prolongation. Cette dernière est entravée par la difficulté de trouver un travail fixe, en particulier durant cette période de pandémie : « La vie est trop dure », estime Ketema. Il a un passeport italien, parle couramment l'italien, et se débrouille en français. Il est venu en Suisse deux ou trois ans auparavant pour travailler et « changer de vie ». Avant d'être installé au Simplon, il « tournait » à la Marmotte, à Yverdon, à Bienne, au gré des emplois qu'il parvenait à obtenir et, pour dormir, des places disponibles dans les hébergements d'urgence. Lorsqu'il ne travaillait pas, pour rester au chaud la journée, il se rendait à Lausanne au « Café social »²², un lieu d'accueil bas seuil qui offre des petits-déjeuners le matin aux personnes sans abri. Ketema fait partie des premières personnes qui ont pu s'installer à l'avenue du Simplon en décembre 2019. Il explique que « c'est beau » d'avoir cet appartement : il peut y manger, il y a le chauffage, mais il lui manque un travail régulier et de l'argent. Avoir une résidence lui a toutefois permis de « faire des documents », bien qu'il trouve difficile de gérer l'administratif. Notamment, avoir une adresse lui a permis d'ouvrir un compte en banque et d'être payé à son nom ; précédemment, il devait faire verser son salaire sur le compte d'un ami. Ketema partage un deux-pièces avec un colocataire avec lequel il s'entend bien. Son appartement est agréable et accueillant. Dans la cuisine, des provisions sont rangées sur une étagère. Dans sa chambre, de

²² L'Espace selon la terminologie officielle: <https://www.lausanne.ch/prestations/service-social/espace-accueil-de-jour.html>

grands rideaux orange couvrent les fen tres et dispensent une belle lumi re. Des habits de travail s echent sur le radiateur. La sant , «  a va, gr ce   Dieu », et tant mieux car Ketema n'a pas d'assurance maladie. Il aimerait se stabiliser en Suisse.



Ali

Ali est originaire du Maroc et a v cu en Italie pendant 10 ans. Il est arriv  en Suisse une ann e et demie plus t t, suite   une rupture apr s une longue relation de concubinage. Sans domicile, il travaillait tout en fr quentant les h bergements d'urgence nocturne, ce qui est particuli rement difficile : il terminait son travail   17 h. alors que les h bergements ouvrent   20 heures. Il  tait donc seul jusqu'  20 h., sans possibilit  de se poser ou se reposer.

Ali a  t  log  au Simplon en novembre 2019. Il estime qu'on lui a propos  cette solution en raison de son bon comportement dans les h bergements d'urgence : il payait la nuit, il est ordr . Il partage son deux-pi ces avec une personne qu'il connaissait au pr alable. Ils s' taient rencontr s 3 ou 4 mois plus t t, alors qu'ils fr quentaient tous deux les h bergements d'urgence et travaillaient au m me endroit, et ils s'entendent bien. Les meubles ont  t  amen s par l' quipe du Sleep-In « qui est vraiment bien ». Ali a  t  tr s content quand il a su qu'il pourrait habiter en appartement : « Tout a chang  en bien. Il n'y a rien qui a chang  en mal » parce que, explique-t-il « avoir un appartement, c'est la moiti  de la vie ». Il n'y a « aucun inconv nient, seulement des avantages » : avoir un logement   soi permet de manger, de se laver, la propret , ainsi qu'un certain anonymat : les gens ne s'int ressent pas   lui, il peut marcher librement dans les rues.

Ali a fait au Maroc une formation tout   fait diff rente du travail qu'il a trouv  en Suisse, o  il a  t  engag  dans le b timent et dans le nettoyage. Il est int rimaire et prend les emplois que l'agence lui propose : « J'accepte tout avec les agences d'int rim. Mais le Covid a bloqu  tout ces trois derniers mois » si bien qu'il travaille d sormais au mieux «   la semaine ». Il esp re retrouver du travail « au mois 4 [avril], car c'est au mois 4 que le boulot commence ». Comme il est citoyen europ en, le travail « est obligatoire pour pouvoir rester ». Il en est actuellement

à son deuxième permis L²³ et souhaiterait accéder à un permis B, qu'il faut « demander à son patron ». Avoir un permis B donne en effet accès à la possibilité d'une location, mais aussi à une carte de postfinance qui permet le crédit. Pour le moment, juge-t-il, il a des devoirs d'un résident, comme payer la taxe de redevance radio TV (diminuée à 282 francs puisqu'il n'a pas de TV), mais peu de possibilités.

Ali n'aime pas « tendre la main ». Il trouve toutefois que l'aide reçue par l'équipe du Sleep-In est une aide « avec honneur ». Il la remercie pour cela.

Ali exprime une réelle angoisse et une impuissance devant la perspective d'une remise à la rue. Il sent qu'il n'a pas beaucoup de résistance, et il ne se voit pas affronter « une autre équipe de problèmes ». S'il doit quitter cet appartement, il sera « difficile » pour lui « de résister ». Il ne veut « pas revivre cette histoire. Il était préparé mentalement pour la première fois », mais pas pour une deuxième. « On a peur de sortir d'ici », dit-il. « Nous n'avons pas de ressources », « on survit ». Ali image son existence actuelle avec un souvenir d'enfant : dans le Sud du Maroc, il lui arrivait de traverser une rivière à la nage, quand on part depuis un bord, on dévie, et on sait qu'on va arriver plus loin sur l'autre bord, et non pas droit en face, mais sans savoir exactement où. Il se sent maintenant au milieu de la rivière : « Je suis rentré dans une rivière, il faut la traverser ».

Il aimerait trouver ici un travail, une chambre et avoir l'opportunité de refaire sa vie. Si ça ne marche pas, il partira, mais ce sera « très difficile de recommencer, de faire un autre voyage ». Il a plus de 50 ans et juge qu'il peut refaire sa vie, et honnêtement : « J'ai vécu juste, je veux mourir juste ». Ce qui lui manque, c'est de s'installer et de « vivre comme un être humain ».

La famille Carmine



© équipe Sleep-In

Dessin réalisé par Julien, vacances scolaires de février 2021

La famille Carmine, Pierre le mari, Alizée l'épouse et leur fils de 7 ans, Julien, est originaire de Roumanie, mais Pierre et Alizée viennent de passer une dizaine d'années dans le Sud de la France. Avec une partie de leur famille, ils étaient « installés » dans des campements. Leurs conditions d'existence relevaient alors de la quatrième catégorie ETHOS : « des logements

²³ Voir ce [site](#) pour des précisions sur les permis.

inadéquats (dans des caravanes sur des terrains de camping illégaux, dans des logements insalubres, dans des conditions de surpeuplement extrême) ». Alizée explique que Pierre travaillait alors pour « 1200, 1000 euros » dont « il ne restait rien » une fois réalisées les dépenses assurant le minimum vital. En France, Pierre a travaillé de manière non déclarée pendant 4 ans, puis un assistant social l'a aidé à remplir des papiers pour se déclarer. Pensant à ceux de ses parents âgés ou malades qui vivent dans des conditions de dénuement extrême, il tient à pouvoir accéder aux assurances, en particulier au chômage et à la retraite.

En 2019, la famille s'est déplacée en Suisse dans l'espoir d'améliorer ses conditions d'existence. Avec son travail, Pierre soutient également une dizaine de personnes de sa famille. Les Carmine ont quitté le Sud de la France sans aucune affaire, raconte Alizée, « même pas des sacs. On n'avait rien. Juste le petit, moi et mon mari. » À Lausanne, la famille passe une semaine à la rue : « Il y avait la pluie, Julien avait froid, il était malade, il n'était vraiment pas bien » ; quand Pierre tentait de les couvrir au mieux pour la nuit, « je pleurais », se souvient-elle. Alizée et son fils ont ensuite accédé aux hébergements d'urgence mais, en raison des critères de priorisation, Pierre est souvent refusé. Jeune et solide, il trouve rapidement du travail sur les chantiers, mais la famille demeure sans domicile. Ces conditions d'existence sont difficilement supportables. Les abris ouvrent à 21 h 30, heure à laquelle Alizée et son fils peuvent enfin « rentrer et dormir », mais le matin, « on est sorti à 8 h. Pour les enfants, ça ne va pas du tout » ; et pour « mon mari, quand il avait le travail, [il était] fatigué, dégueulasse, tout ça. On n'était pas bien. »

En novembre 2019, le personnel du Sleep-In propose à la famille Carmine un appartement au Simplon. La situation de disposer d'un logement est sans commune mesure avec la situation précédente : « Ca change tout ! », s'exclame Pierre en riant : la fatigue a disparu, parce qu'il est devenu possible de se reposer. On n'a plus froid. Et puis Julien a pu être scolarisé. Les parents sont très contents « parce que peut-être qu'il va sortir quelque chose quand il va grandir », explique Alizée, « il va apprendre à lire, à parler. Il va compter, tout ». Ni elle ni Pierre, qui ont passé leur enfance en Roumanie, n'ont réellement pu suivre de scolarité. Ils ne savent pas bien lire, ni écrire. Pierre a toutefois appris seul à lire en regardant les sous-titres à la télévision si bien que, précise-t-il : « il m'est plus difficile de lire lorsque les lettres sont liées » et il conclut en riant : « J'écris comme mon fils ! » Puis il cesse de rire et admet que « c'est humiliant et ennuyant ». Par exemple, comme il aimerait faire son permis de conduire (bien qu'il sache déjà conduire), il est allé s'inscrire dans une auto-école, mais on lui a dit de commencer par prendre des cours d'alphabétisation. Il compte bien commencer, mais là, alors qu'il travaille sur les chantiers, il n'en a pas trop l'énergie ; il pense que ce sera difficile.

En janvier 2020 et, en pleine crise Covid, Pierre perd son travail et demeure 6 mois sans contrat, ce qui ruine son projet d'accéder à un permis L. Sur un chantier, un contremaître lui a dit de ne pas revenir le lendemain, arguant que l'ouvrier qu'il remplaçait revenait de vacances. Pierre a obtenu les trois jours de délai réglementaires avant de s'en aller, mais cet épisode l'interroge, car un ami lui a appris que personne n'était venu le remplacer : « Il ne voulait pas travailler avec moi. Je ne sais pas, peut-être ma peau, parce que je suis gitan. » Pierre se sent « roumain » et « rom ». En été 2020, il retrouve enfin du travail via une agence intérim, qui l'envoie sur différents chantiers, à Nyon, Renens, Lausanne, où il œuvre comme maçon B ou comme manœuvre. Son travail, explique-t-il, consiste à faire ce qu'on lui dit : vider les conteneurs, balayer, conduire une pelle mécanique (qui demande des compétences qu'il n'a pas, tient-il à préciser). Le travail est parfois très physique (sur un chantier qui a duré deux mois en septembre, il devait changer deux fois son T-shirt par jour tellement il avait chaud, alors qu'il faisait froid), mais parfois le travail est facile. En revanche, Pierre se sent toujours en sursis : s'il souhaite obtenir un contrat fixe, il faut « avoir des relations », bien s'entendre avec le contremaître ou le chef de chantier.

En janvier 2021, alors que l'agence intérim lui avait garanti du travail pour les 6 premiers mois de 2021, il est à nouveau débauché : un chantier est fini et les problèmes météo retardent le démarrage d'un autre chantier. Dans de tels cas et comme il l'explique, « on ne garde pas les intérimaires ». Heureusement, Pierre est vite réembauché et, en février, il obtient un permis L. Il est extrêmement heureux.

Quant à Alizée, elle n'a pas d'emploi pour le moment, mais aimerait faire « du ménage, ou bien garder les enfants » parce que faire vivre trois personnes avec le seul salaire de son mari, c'est difficile : « C'est cher la vie, ici ». Mais elle ne s'ennuie pas : « À cinq heures le matin, je suis debout », rapporte-t-elle, puis elle prépare « le déjeuner pour mon mari, pour mon fils, je l'amène à l'école, je vais le rechercher. On est bien là. Avec la maison, on se sent bien, avec la famille, on est bien. Mon mari, il va au travail. Il n'est pas fatigué quand il se lève le matin. » La journée, « je mets la télévision. Je parle, je discute. J'aime réfléchir » et elle se fait aussi du souci, en particulier pour ce qui va se passer lorsqu'ils seront délogés du Simplon : « Je pense beaucoup parce qu'on est là encore quatre mois ».

La famille Faye



© équipe Sleep-In

Dessin réalisé par le plus jeune des enfants Faye, vacances de février 2021

La famille Faye s'est installée au Simplon au mois d'avril 2020. Khady, la mère de famille, était arrivée en Suisse deux ans auparavant, et elle a vécu avec trois de leurs quatre enfants dans différents logements provisoires à Lausanne et environs. Lorsque son mari les a rejoints, la famille était hébergée par un cousin de Khady, à Lausanne, dans un petit appartement (un salon et une chambre). Les parents et leurs trois enfants y ont partagé le salon pendant plusieurs mois avant de se voir proposer un appartement rue du Simplon. Auparavant, Amadou (le père) et Khady résidaient en Italie, pays dont ils ont la citoyenneté et où ils ont vécu, fondé leur famille et travaillé 18 ans après leur arrivée d'Afrique de l'Ouest. C'est la situation économique très difficile en Italie, et une longue période de chômage pour Amadou, qui les a décidés à migrer en Suisse. Ici, Amadou et Khady ont tous les deux travaillé par l'intermédiaire d'agences d'intérim, jusqu'à ce qu'Amadou trouve un emploi permanent, en CDI, ce qui lui a permis d'obtenir le permis B pour lui et tous les membres de sa famille. Quelques mois après avoir emménagé au Simplon, ils ont fait venir leur fils aîné, qui poursuit actuellement ses études au

gymnase. Khady travaille autant que possible, comme femme de ménage ou aide cuisinière dans des structures médicales ou éducatives, mais toujours en intérim et avec un taux d'emploi qui a beaucoup diminué depuis la crise du Covid. En dépit du permis B, d'un contrat de travail fixe, et des revenus issus des missions d'intérim de Khady, la recherche d'un logement s'avère difficile : après avoir visité et postulé pour de nombreux appartements, le constat est qu'il y a toujours des personnes aux revenus plus importants ou des familles plus petites auxquelles les gérances immobilières donnent la priorité. Or, pour être éligible pour un logement subventionné, il faut avoir résidé au moins trois ans sur le territoire lausannois, ce qui sera le cas au début de l'année 2022. En attendant de trouver un logement permanent, Amadou et Khady essaient d'assurer une certaine stabilité à leurs enfants, en demandant des dérogations pour qu'ils et elles poursuivent leur scolarité dans la même école après chaque déménagement.

Photo 1 : Khady et son plus jeune fils, à la sortie de l'école (ci-dessous à gauche)



Photos 2 et 3 : les devoirs après l'école (à droite)



La famille Lamy



Dessin réalisé par Kenzo durant les vacances scolaires de février 2021

La famille Lamy est composée de Sohan, l'époux, qui est originaire du Maroc, a la nationalité italienne et un permis L en Suisse, Nora, l'épouse, qui a la nationalité marocaine, et de leurs deux enfants, Kenzo, né en 2015 au Maroc et Inès, née en 2018 en Italie. Les deux enfants ont la nationalité italienne. Le couple s'est marié en 2014 mais, comme l'explique Sohan, « on n'est pas arrivé à avoir une stabilité jusqu'en 2018 », année où elle rejoint Sohan en Italie. Peu après naît Inès.

Comme beaucoup d'autres Européen·nes touché·es par la crise de 2008, Sohan est venu plusieurs fois en Suisse pour chercher du travail, mais il n'y était jusqu'alors jamais resté. En 2019 toutefois, venu « seul » pour « faire des demandes dans les boîtes pour le travail », il obtient un contrat : « et tout d'un coup, j'ai trouvé un petit travail avec l'agence ». Comme il l'explique, « si la personne a la chance de trouver un petit travail pour commencer, ça, c'est la clé, la première clé ». L'entreprise dans laquelle il est employé installe des protections incendie, un travail pour lequel Sohan juge qu'il avait « 60 % au niveau du bagage. Après, quand je suis rentré avec eux, j'ai commencé à apprendre le travail. » De fait, l'entreprise propose de l'engager directement (sans passer par l'agence d'intérim) mais sous un « contrat de formation », ce qui ne paie pas beaucoup : « Ils te donnent le minimum ». Mais il saisit l'occasion parce que « quand tu as la chance, il faut accepter. Et, il faut accepter au début, comment c'est. Comme ça, tu arrives à avoir leur confiance. Comme ça, ils t'acceptent etc., après ça joue. »

Au début de son séjour, Sohan logeait à l'Auberge de jeunesse, puis il s'est déplacé dans les hébergements d'urgence nocturne où l'administration lui octroie, en tant que travailleur, 15 nuits d'affilée en hébergement : « C'est quinze jours. Il y a la Marmotte, aussi le Sleep-In, tu dois faire la réservation. » Travailler la journée et dormir en hébergement d'urgence exige « pas

mal de patience, parce que quand tu as le travail toute la journée, donc si tu taffes, tu viens seulement pour dormir ».

Avec la crise du Covid, au printemps 2020, Nora s'est rendue au Maroc avec les deux enfants. Comme la famille n'avait plus de logement en Italie et que le permis de résidence de Nora expirait en août 2020, elle n'a pas pu retourner en Italie. Sohan a alors fait venir Nora et les enfants à Lausanne, avec l'aide du Sleep-In : « Et, heureusement, on a trouvé des gens du Sleep-In qui nous ont donné un coup de main pour avoir un lieu ici pour nous [...] On était logé dans un appartement avec trois chambres, pour une durée d'un mois. Et après, on nous a changés ici. » Nora, Kenzo et Inès arrivent à Lausanne à la mi-octobre 2020. Kenzo est inscrit à l'école, ce qui a conduit la famille à l'affilier à une assurance maladie.

Au moment de l'entretien, les parents s'inquiètent d'un rappel de vaccin pour lequel ils avaient un rendez-vous en Italie mais auquel, n'étant pas sur place, ils n'ont pas pu se rendre. Ils doivent trouver un pédiatre pour les enfants. Interrogés sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, ils évoquent les pannes du frigo : « Une dame nous a amené un frigo, mais il ne marche pas. Des fois, l'évaporateur en bas, il y a un évaporateur, ça ferme. Il n'y a pas le passage pour le refroidissement. Donc, on doit l'éteindre et le refaire partir. » Ce problème technique leur pose un problème financier car le couple, qui profite des actions alimentaires, aimerait pouvoir conserver la nourriture. Par ailleurs, le chauffage de l'appartement fonctionne mal et les parents ont souvent froid la nuit. Comme les commerces sont fermés en raison du confinement, ils ne peuvent se procurer un nouveau duvet, qu'ils seraient allés chercher à l'Armée du Salut. Ils ne considèrent toutefois pas qu'il soit légitime d'adresser ces demandes à l'équipe du Sleep-In car, explique Sohan, « on ne peut pas exagérer ».

Sohan estime que migrer est difficile – « ce n'est pas facile au début. Tu n'as pas d'assurance, tu n'as pas le service sanitaire, c'est compliqué » – mais que leur migration est motivée par le souci « d'améliorer notre vie ». Le couple aimerait que Nora, qui a un Bac+3 et un diplôme de « technicienne spécialisée en informatique », puisse à terme trouver du travail. Mais dans l'immédiat, le couple se fait beaucoup de souci pour l'avenir proche : « Surtout le souci, c'est qu'on trouve un endroit après, surtout pour les enfants », alors que les logements « ici, c'est trop cher » et qu'« il faut travailler trois ans pour avoir les logements subventionnés ».

Au Simplon, Sohan apprécie tant les locataires que l'équipe du Sleep-In : « Quand je rentre ici dans l'immeuble, je suis trop protégé » ; « c'est comme dans ma famille avec les gens ici. Et aussi, les gens du Sleep-In, ils sont trop gentils. Tu sais qu'ils sont à côté de toi, ils t'écoutent, etc. Quand tu as besoin, ils te donnent des conseils, des explications, etc. » Finalement, Sohan estime que « ça va. Il y a un proverbe qui dit : goutte après goutte. » À titre de métaphore, il rapporte une histoire qu'on raconte au Maroc : une personne se plaint de sa pauvreté à une autre ; cette dernière l'emmène alors à l'hôpital et lui montre des personnes malades, dont les situations sont bien pires.

Julie

Julie, 78 ans, a emménagé au Simplon dans un petit appartement individuel. Née en Allemagne, où elle a encore ses frères et sœurs, elle a fait quasiment toute sa vie active en Suisse où elle a travaillé et s'est mariée. Quand son mari a expérimenté le chômage, elle a rebondi en fondant une entreprise. Le démarrage n'a pas été facile, mais avec l'aide de ses proches, elle a pu se lancer dans cette activité qui a bien fonctionné pendant une quinzaine d'années. Tout a basculé quand son mari est tombé malade, puis est décédé d'un cancer fulgurant. « Vous vous retrouvez toute seule. Tout le monde vous laisse tomber comme des chaussettes. Et puis, vous n'arrivez plus à payer [...] J'ai vendu le stock total. J'ai eu la chance. J'ai payé certaines factures avec, mais pas tout. Et d'un coup, vous êtes dans la rue ». Julie a tenu un an puis elle a dû quitter son

appartement, mettre une partie de ses affaires en garde-meuble et se débarrasser du reste. Elle a été logée pendant quelques années à droite à gauche, chez des amis. Mais les amis sont partis, ou ont changé de vie ; elle a expérimenté la colocation mais ça n'a pas très bien marché. Elle, qui connaissait à peine Lausanne, a fini par découvrir le monde de la rue, les lieux où l'on distribue de la nourriture, et les hébergements d'urgence. Elle a fréquenté le bureau des réservations, a appris qu'elle ne pouvait rester que deux semaines dans chaque hébergement : « Et ça, ça me gênait beaucoup, aller deux semaines à la Marmotte, deux semaines au Sleep-In, prendre des affaires. Et ça, je trouve que c'était [...] Ça, c'était compliqué. Et les affaires qui étaient sales ou qu'on m'a données, je les redonnais ailleurs, pour prendre le minimum, pour ne pas avoir trop de choses. Et puis, vous êtes fatiguée, vous dormez n'importe où ». Finalement, le Sleep-In a accepté sa demande de rester sans alterner avec la Marmotte. Parmi les multiples difficultés rencontrées dans cette vie entre la rue et les hébergements, outre la fatigue, le froid, Julie soulève les questions de sécurité (elle s'est fait voler plusieurs fois, elle a rencontré des gens « peu recommandables ») et d'accès aux toilettes : il y a peu de toilettes propres à Lausanne. Julie redoute aussi le regard des autres. Pour éviter ces regards, elle a toujours pris grand soin de son hygiène et de son apparence. Parlant du sac dont elle ne se séparait jamais, elle précise : « Il y avait quand même des choses importantes dedans, le maquillage, de ci, de ça, que je prenais avec. J'ai toujours fait attention à être propre, pas mal habillée ou sale. Je trouve que c'est très important ».

Pour autant, Julie a toujours refusé d'aller à l'aide sociale : « Moi, j'ai été éduquée, je sais qu'est-ce qu'est la vie, je suis dans une mauvaise situation, mais ça va changer bientôt. Alors, je n'ai pas besoin de social. » Elle trouve d'une part qu'il y a beaucoup d'abus dans les recours à l'aide sociale, et qu'on doit au maximum se débrouiller par soi-même dans la vie. D'autre part, les échos qu'elle a eus du service social la confortent dans son souci d'indépendance : « J'ai des connaissances qui étaient au service social. Ils fouillent dans vos papiers. Ils fouillent dans votre vie privée. Vous n'avez plus le droit de dire bonjour, au revoir, et puis non. Moi, ma vie privée, je la dirige moi-même. Je sais ce que je peux faire, ce que je ne peux pas faire. » Enfin, elle a pu expérimenter elle-même, à l'occasion d'une demande de subsides pour l'assurance santé, le fait de se faire renvoyer d'un guichet à l'autre, et elle s'est dit que c'était une vraie perte de temps.

Après deux ans dans le système des hébergements d'urgence lausannois, Julie s'est vue proposer un studio au Simplon par l'équipe du Sleep-In, ce qui l'a ravie, d'autant plus qu'il est situé près de la gare, près du métro. Pour elle qui se déplace beaucoup, c'est important. Elle a emménagé quelques jours avant le confinement. L'équipe s'est chargée de meubler l'appartement, et elle s'est occupée d'acheter les duvets, la vaisselle. Une des personnes de l'équipe lui a proposé de faire ses courses, pour qu'elle puisse se protéger en restant chez elle. Elle a accepté une fois, mais ensuite elle a souhaité continuer à sortir, à marcher, au moins une heure par jour. Depuis qu'elle est installée ici elle se sent beaucoup mieux : « La santé est meilleure. Je suis moins fatiguée [...] C'est déjà une bonne chose, parce que j'étais énormément fatiguée. Je dors bien [...] Vous vous sentez meilleur [mieux]. Vous vous sentez revivre, de retrouver votre vie que vous avez eue avant. Avant, j'avais une bonne vie. » Julie a beaucoup de projets pour l'avenir, mais avant toute chose, il lui faut trouver un appartement. Ses recherches sont grandement facilitées par le fait d'avoir une adresse.

Adama

Quand il est arrivé du Sénégal en Espagne à 32 ans, à la fin des années 80, Adama n'aurait « jamais pensé faire l'immigration deux fois ». Il a travaillé dur en Espagne, d'abord comme vendeur ambulancier sur les marchés, pendant 2-3 ans, avant de trouver un travail dans la construction, non déclaré, pendant 8 ans. Puis, à la faveur d'une opération de régularisation des

travailleurs sans papier, il a obtenu un permis de séjour et un contrat déclaré. Il s'est spécialisé dans la maçonnerie, la décoration des façades. Il a été naturalisé 10 ans après son premier titre de séjour et il a fondé sa famille en Espagne. Il a trois enfants, qui ont entre 18 et 10 ans. Mais les répercussions de la crise financière de 2008 sont venues petit à petit balayer tout ce qu'il avait construit là-bas :

Maintenant tout s'est fini, ça fait presque 10 ans, l'Espagne ne peut pas sortir de la crise [...] J'ai ma maison là-bas, j'ai ma famille là-bas, toute ma vie je l'ai passée là-bas. Si ce n'était pas la crise moi je ne viens pas ici. Même tu as vu, même les Italiens, les Portugais, tu as vu, tout ça c'est pour du travail. C'est comme moi, je suis européen, et si les choses ça ne va pas en Espagne, tu dois bouger pour chercher quelque chose pour donner à ta famille [...] C'est pour cela qu'on traîne de gauche à droite pour chercher du travail, mais ce n'est pas facile.

Désespéré de ne plus trouver d'emploi pour subvenir aux besoins de sa famille, il s'est remis en route, a fait des allers-retours entre la France (Nice, Paris) et l'Espagne, mais sans succès. En désespoir de cause, il a eu l'idée de venir en Suisse. Arrivé en 2017 ou 2018, il a passé deux mois à dormir à la rue, et ce pour la première fois de sa vie. N'ayant pas de contacts à Lausanne, cela lui a pris un peu de temps pour se repérer dans la ville et connaître les services accessibles : où faire son CV, où manger, et où dormir. Vu son âge, il a pu ensuite bénéficier de réservations en continu entre la Marmotte et le Sleep-In.

Afin de nous permettre de documenter son expérience et, par extension, celle de nombreux autres locataires du Simplon, Adama nous a emmenées arpenter Lausanne. Il nous a montré différents endroits qu'il a fréquentés pendant la période passée entre la rue et les hébergements d'urgence. Ce parcours à travers Lausanne a été l'occasion pour Adama de nous montrer différents lieux où il a été contrôlé par la police, sans que rien dans son attitude ou ses actes ne puisse justifier de tels contrôles. Ces contrôles arbitraires, avec fouille au corps pour vérifier la présence de drogue ou d'argent dans ses poches, est probablement ce qui le révolte le plus dans son expérience en Suisse : « C'est ça qui m'a choqué ici. Les Suisses comme toi, je n'ai pas de problème, je lui donne du respect, je suis chez lui. Mais la police ne me respecte pas. Je suis européen comme eux, comme les autres ».

Adama a rarement trouvé du travail depuis qu'il est en Suisse, à peine quelques missions d'intérim, très insuffisantes pour subvenir aux besoins de ses enfants. Mais rentrer en Espagne les mains vides n'est pas une option, même ses enfants lui manquent beaucoup (il ne les a pas vus depuis plus de trois ans).

Photo 1 : arrivée dans le quartier où Adama a dormi les deux premiers mois après son arrivée à Lausanne. Il n'y était pas seul ; ils et elles étaient tout un groupe – dont plusieurs sont actuellement locataires au Simplon – à se retrouver dans cet espace.



Photo 2 : Adama nous montre comment il s'installait pour la nuit, sur un carton entre le mur du bâtiment et un véhicule qui le protégeait des regards. En cas de pluie, les sacs de couchage fournis par EMUS²⁴ étaient imperméables, mais les affaires laissées à l'extérieur (chaussures, bagage) prenaient l'eau.

²⁴ <https://www.urgences-sante.ch/partenaires/item/21-urgences-sociales>

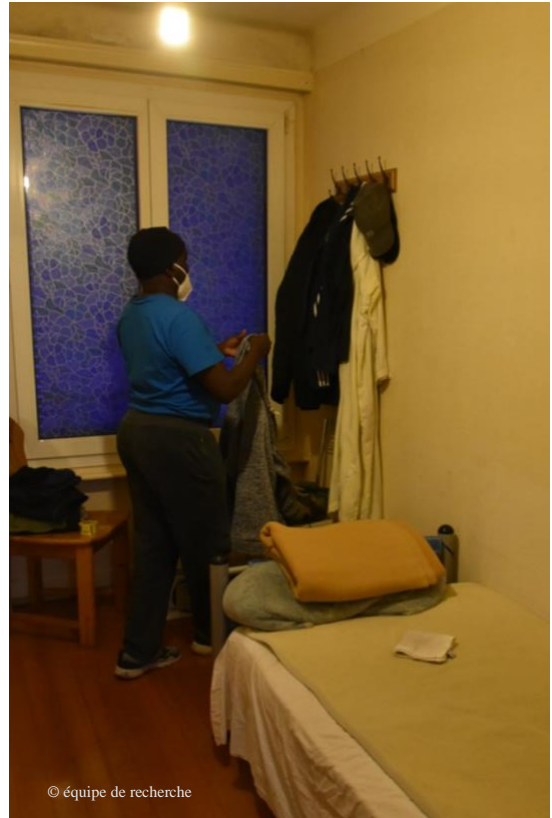


Photos 3 et 4 : d'autres endroits où il est arrivé à Adama de dormir, dans le même quartier. La photo de droite montre un petit recoin, derrière un escalier, « un bon endroit » car protégé de la pluie et « tranquille ». Mais suite à des plaintes, le lieu a été condamné.

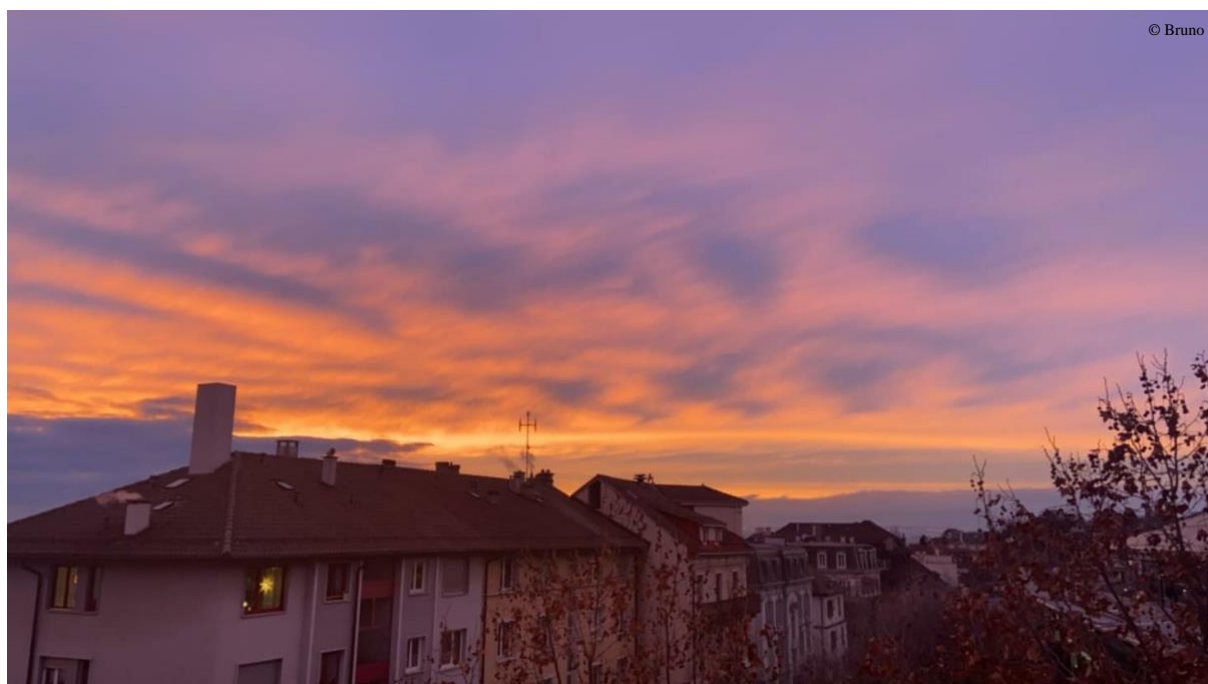


Photo 5 : À l'intérieur du Palais de Rumine, où se trouvent des musées et la bibliothèque universitaire. C'est un endroit important pour les personnes sans abri à Lausanne. De nombreuses personnes sans abri, comme Adama, y passent du temps, au chaud, pendant leurs longues journées en dehors des refuges. Ce phénomène se retrouve aussi ailleurs, par exemple à Paris (Paugam & Giorgetti, 2013).

Photos 6 à 10 : de retour chez Adama, au Simplon.



Chez Bruno



Bruno vit dans un appartement tout en haut du Simplon, depuis lequel il a vue sur la gare d'un côté et sur les toits de la ville de l'autre. Il appelle la maison *Le château de lumière*, pour la lumière réelle qui s'y déploie et pour l'espoir qu'elle a permis de nourrir. Lorsque l'on entre chez lui, on enjambe des cartons de nourriture non périssable (des pâtes et du riz notamment) et des piles d'habits qu'il est allé chercher dans des Églises et qu'il distribue aux locataires. Des livres sont alignés sur des étagères, des dossiers jonchent une grande table. Il s'est procuré et a installé un grand écran, relié à un ordinateur, dans lequel il conserve plusieurs dossiers, dont les CV d'autres locataires qu'il aide à monter leurs dossiers, plusieurs projets d'aides aux personnes démunies qu'il met sur pied, des articles de journaux, des photos, des poèmes et une série de morceaux de musique. Voici comment le décrit un membre de l'équipe du Simplon :

C'est une personne qui suit peut-être presque 60 personnes. En fait, il fait le travail d'un assistant social, tout bénévole. Il a 1000 projets en place. Et, c'est un sans-papiers. Il est portugais et il n'a pas de papiers. Et il aide tout le monde à trouver du travail, à faire les assurances, à toutes les tâches administratives. Il est en train de faire des cours de français pour les femmes. Il a 1000 projets, donc lui, c'est une institution à lui tout seul. (Ilyan)

Issu d'une famille militante et voyageuse, il a lui-même voyagé, milité et il est désormais impliqué dans l'aide aux personnes sans abri, insistant sur son sans-abrisme (il dit : « Nous, les sans-abri »). Bruno aime faire de longues promenades. C'est une habitude qu'il a prise en étant obligé de se déplacer avec son sac à dos comprenant toutes ses affaires, et qui lui a d'ailleurs occasionné des maux de dos. Mais ses promenades le reconduisent actuellement chez lui, où il aime cuisiner, écouter du jazz et discuter politique avec son voisin de palier.

Bruno est extrêmement bien renseigné sur les structures en place, qu'il connaît non seulement pour les avoir fréquentées – il en rapporte d'ailleurs de bonnes et de très mauvaises expériences (l'impossibilité de dormir dans une chambre où l'on ronfle, la gale qui a sévi dans un hébergement d'urgence par exemple) – mais aussi de manière formelle : il connaît le système, les droits et les devoirs associés aux différents statuts des personnes sans abri (et il a notamment lu les articles que les enquêtrices ont écrit sur la question). Il a également des liens dans les agences d'intérim, y accompagne les personnes qui parlent mal ou pas français, les aide à

résoudre des problèmes administratifs, etc. Et plusieurs projets réalisés ou envisagés, tels que le projet *Café de 4h.30* qui consiste à tenir un stand à la gare pour distribuer un café et des croissants (demandés aux boulangeries) aux personnes qui ont dormi dehors, de sorte qu'elles puissent se réchauffer avant l'ouverture de la gare à 5 h. Et bien sûr un projet pour l'avenir, le *Projet des Saugettes*, qui permettrait à l'expérience du Simplon de se poursuivre ailleurs et de se déployer avec différentes possibilités de soutien mutuel (autour de l'alphabétisation, de la rédaction de CV, de formation, de l'accès aux soins, etc.). Car comme il l'écrit dans un message :

L'expérience d'être tous ensemble a été excellente dans les relations entre des personnes venant des pays les plus divers, Africains, Européens de l'Est, de l'Europe du Nord, de l'Amérique latine et autres, célibataires, mariés, avec des enfants et cela a toujours été une lutte pour le regroupement familial, avec l'intégration plus que souhaitée dans la société suisse. C'est un excellent travail, le Sleep-In a été parfait. Et il y a encore beaucoup à faire pour montrer à la ville de Lausanne que ce projet est extraordinaire et que beaucoup d'autres personnes ont participé, avec leurs compétences, à l'aventure qui sera bientôt terminée. Cependant, nous avons encore beaucoup à faire afin de nous aider à accepter notre départ d'ici pour un retour plus que prévu dans les abris (ce serait une défaite pour tout le monde). Même si c'était une victoire de montrer que lorsque vous offrez ou donnez des possibilités à cette petite nation unie : les résultats sont magnifiques. C'était une expérience pilote unique pour que d'autres refuges, associations et partenaires puissent à l'avenir utiliser cette méthodologie. Une véritable révolution de la pensée, comment intégrer et obtenir des résultats extrêmement gratifiants dans la lutte contre la précarité à Lausanne. Que le souhait de chacun d'entre nous ne s'arrête jamais. Aujourd'hui, nous sommes tous frères et sœurs et il n'est pas bon de voir nos proches partir sans être préparés à une ancienne ou une nouvelle aventure dans leur vie. Cette aventure déterminera leur avenir sous tous ses aspects, qu'ils soient économiques, sociaux, civiques ou politiques. Un bon après-midi et un sourire pour dire que la vie est belle et que les défis nous rendent plus grands que l'infini. Y viva la Revolución ! Vive la révolution ! Long live the revolution !

11. Conclusion et recommandations

Constatant que les injustices sociales se sont amplifiées partout dans le monde, la philosophe Nancy Fraser (2004) propose une réflexion sur les injustices de redistribution, qui touchent aux inégalités matérielles comme « l'exploitation, l'exclusion économique et le dénuement », et celles de reconnaissance, qui concernent « le déni de reconnaissance et le mépris ». L'expérience du Simplon a permis d'agir sur ces deux types d'injustices, et ceci malgré les entraves que la crise de Covid-19 a imposées au projet de stabilisation des personnes logées.

Le logement des personnes sans abri a en effet amélioré, d'une part, leurs conditions de vie matérielles, en leur fournissant un toit, avec pour conséquence l'espoir, parfois réalisé, d'agir sur leurs statuts formels en visant l'obtention d'un contrat de travail moins flexible, d'un statut de séjour ou de prolonger son statut de séjour, d'inscrire son ou ses enfant(s) à l'école, de contracter une assurance maladie. Et elle a agi d'autre part sur la reconnaissance, en d'autres termes sur les statuts informels : des personnes « sans abri » sont devenues des passant-es, des voisin-es, des écoliers et écolières, des hôtes et des hôtesse, elles ont pu faire famille, etc. mais surtout, et elles l'ont dit ainsi, elles se sont senties considérées comme des « êtres humains ». À tous ces égards, le constat que font Aubry, Baronnet, & Boisseuil (2019) dans « Un logement pour s'en sortir : paroles de précaires » peut s'appliquer à l'expérience du Simplon : « Ces récits révèlent à quel point l'engagement des acteurs sociaux et associatifs est central et doit être soutenu pour permettre aux plus précaires de retrouver une stabilité matérielle et affective ».

Mais, comme le relève Bruno dans le message reporté ci-dessus, « un retour plus que prévu dans les abris » se profile à l'horizon proche, ce qui « serait une défaite pour tout le monde ». L'équipe du Sleep-In fait ce qu'elle peut pour reloger qui elle peut, avec ses moyens bricolés, ses réseaux et son immense énergie, mais cela ne suffira pas pour éviter le retour à la rue de plusieurs locataires actuelles, comme l'explique l'un des membres de l'équipe : « D'ici juin, s'ils n'ont pas de CDI, on ne pourra pas les aider » (P1). Nous n'avons même pas l'assurance que les personnes qui ont un CDI parviendront à se reloger étant donné la concurrence sur le marché du logement, et le fait que l'accès au parc de logements subventionnés est soumis à la condition d'avoir résidé ou travaillé trois ans de façon continue dans la commune.

Laisser vivre des hommes, des femmes et des enfants entre la rue et les hébergements d'urgence consiste à leur imposer des conditions d'existence indignes, comme l'illustrent les témoignages des personnes concernées ; la succession de moments de stress et de moments d'attente pour accéder à un lit dans un hébergement (incertitude d'en bénéficier, attente après le travail, rejet au matin, fatigue, etc.) et le cumul exponentiel des manques, un manque occasionnant d'autres manques (une adresse pour un travail, un travail pour un domicile civil, un domicile civil pour un permis L, un travail et une adresse pour une prolongation de permis, pour une assurance maladie, etc.) engendrent, et cela n'est pas une découverte, la « chronicisation de l'urgence » Gardella (2014a).

Les droits sociaux fondamentaux, définis par les articles 22 à 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Assemblée générale des Nations Unies, 1948), comprennent pourtant les droits à la sécurité sociale (article 22), à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (article 25) et à l'éducation de base (article 26). On les retrouve dans la *Constitution fédérale* de 1999, notamment à l'article 12 (droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse), à l'article 41 (buts sociaux) et à l'article 62 (instruction publique). La *Constitution vaudoise* de 2003 les reprend à l'article 32 (minimum vital et logement d'urgence), à l'article 34 (soins essentiels et droit de mourir dans la dignité) et à l'article 36 (éducation et enseignement).

Or, ces droits sociaux fondamentaux tendent à être niés par la législation fédérale sur les étrangers. L'article 29a de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) prévoit en effet que lorsqu'une personne de nationalité étrangère ne séjourne en Suisse qu'à des fins de recherche d'emploi, ni lui ni les membres de sa famille n'ont droit à l'aide sociale ; l'article 61a exclut pour sa part du droit à l'aide sociale les personnes titulaires d'une autorisation de courte durée qui perdent leur emploi ; l'article 63c de la LEI prévoit que le fait de toucher l'aide sociale durablement et de dépendre dans une large mesure de l'aide sociale est un motif de renvoi de Suisse. Nous avons vu plus haut les conséquences de ces lois sur les conditions d'existence des personnes concernées. Ces dispositions, qui relèvent d'une politique délibérée de privilégier les autochtones en regard des personnes de nationalité étrangère (Tabin, 2021), pourraient à l'avenir encore davantage exclure les personnes de nationalité étrangère non-européennes, puisque le Département de Justice et Police a proposé six options²⁵ visant à restreindre l'aide

²⁵ 1. Préciser les conditions d'intégration requises pour l'octroi d'une autorisation de séjour aux personnes admises à titre provisoire dans des cas de rigueur 2. Simplifier la révocation de l'autorisation d'établissement en cas de dépendance à l'aide sociale 3. Restreindre l'aide sociale octroyée aux titulaires d'une autorisation de séjour au cours de leurs trois premières années de présence en Suisse 4. Analyse régulière de l'Office fédéral de la statistique quant à la perception de l'aide sociale par les ressortissants d'États tiers sur la base de données appariées 5. Prolongation des autorisations de séjour de ressortissants d'États tiers qui occasionnent des coûts substantiels en matière d'aide sociale conditionnée à l'approbation du Secrétariat d'État aux migrations 6. Harmonisation entre tous les cantons de la notion des coûts d'aide sociale dans le cadre de la prescription de mesures relevant du droit des étrangers.

sociale octroyée aux ressortissants de pays dits « tiers », que le Conseil fédéral a mis en œuvre ou a l'intention de mettre en œuvre prochainement²⁶.

Le manque de ressources financières s'est fortement accentué pour certaines en raison de la pandémie et des pertes d'emploi – non compensées financièrement – qui s'en sont suivies. Rappelons que l'accès aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (ci-après, RHT)²⁷, comme celui aux APG²⁸ n'a pas été possible pour toutes les personnes impactées par la crise et qu'au contraire du canton de Genève²⁹, le canton de Vaud n'a pas mis en place d'aide financière pour les personnes ayant subi une perte de revenus en raison des mesures de lutte contre le coronavirus et ne pouvant pas bénéficier des mesures adoptées par la Confédération et le canton. Quant aux droits sociaux des personnes sans statut légal, la situation est encore plus critique en cette période de pandémie (Georgeou & Hawksley, 2020).

Rendre insoutenables les conditions d'existence des personnes les plus pauvres en Suisse ne va freiner ni les migrations issues des pays dits « tiers », ni le déplacement des Européen·nes à la recherche d'emploi qui, ce faisant, se conforment aux logiques du marché capitaliste. Rendre leurs conditions de vie insoutenables alimente en revanche « un schème d'exclusion intérieure » (Balibar, 2007, p. 169) via les injustices de redistribution et de reconnaissance citées ci-dessus. À moins de vouloir alimenter ces injustices, la question est de savoir comment faire respecter l'universalité des droits sociaux fondamentaux.

Il ressort de nos observations et de nos entretiens que certains des droits en principe universels ne sont pas respectés, qui concernent principalement le logement, le droit du travail ainsi que l'accès à la santé et à l'assurance maladie. Nous proposons des recommandations dans ces trois directions, ainsi que concernant la promotion de l'entraide entre pair·es.

Recommandations concernant l'accès au logement

Notre enquête montre que l'accès au logement est central pour l'accès aux droits sociaux ainsi que pour respecter l'obligation légale de scolarisation des enfants. L'expérience du Simplon réalisée par le Sleep-In doit être poursuivie. Elle s'inscrit d'ailleurs dans les objectifs que devrait se fixer l'UE pour mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030³⁰. Pour poursuivre cette expérience, nos recommandations suivent deux directions :

1. Favoriser des solutions de logement pérennes de type *Logement d'abord* permettant d'envisager la stabilisation des travailleurs et travailleuses précaires et des personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Il s'agit prioritairement d'examiner si des logements peuvent être mis à disposition à partir du patrimoine communal. Une autre solution est d'encourager les gérances, les entreprises, les institutions religieuses et les personnes privées à louer des logements ou des chambres, en examinant la possibilité de développer un poste de travail social qui pourrait jouer un rôle d'intermédiaire dans le cadre de ce type de logement.
2. Développer de nouvelles solutions d'accueil provisoire qui, à la différence de l'hébergement d'urgence nocturne, permettent aux personnes exclues du marché du logement ou de l'emploi, ou qui n'accèdent momentanément pas aux aides sociales, de se

26

https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/grundlagen_und_positionen/positionen/2020_Prise_de_position_aide_sociale-pays_tiers.pdf

²⁷ www.vd.ch/themes/economie/employeurs/demande-dindemnité-pour-réduction-de-lhoraire-de-travail-rht

²⁸ www.caisseavsvaud.ch/covid-19-informations-importantes-a-nos-beneficiaires-et-a-nos-affilies/covid-19-allocation-pour-perde-de-gain-dans-le-cadre-des-mesures-contre-le-coronavirus/

²⁹ www.ge.ch/covid-19-aide-financiere-exceptionnelle-perde-revenus

³⁰ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20201120IPR92124/l-ue-devrait-fixer-des-objectifs-pour-mettre-fin-au-sans-abrisme-d-ici-2030>

relever, en se référant à l'exemple de ce que propose l'association TOIT POUR TOUS : <https://www.toitpourtous.org>.

3. Assouplir les conditions pour l'obtention d'un logement subventionné et/ou d'une aide individuelle au logement. Outre des conditions de nationalité et de statut de résidence (différentes selon les communes), il faut actuellement avoir résidé ou travaillé trois ans dans la même commune pour bénéficier d'une aide au logement dans le canton de Vaud. Des personnes individuelles et des familles, au bénéfice d'un permis de séjour et d'un CDI (donc destinées à rester durablement sur le territoire) vivent pendant leurs trois premières années en situation de sans-abrisme.

En attendant que ces mesures ne soient déployées, il serait nécessaire de continuer d'offrir davantage de places dans les hébergements d'urgence du canton afin que personne ne soit obligé de dormir dans la rue, ce qui permettrait de respecter les exigences de l'art. 33 de la Constitution vaudoise de 2003³¹.

Recommandations concernant le respect du droit du travail

Comme l'illustrent l'observation de la permanence et les récits des locataires, plusieurs des personnes rencontrées expérimentent des conditions de travail (d'embauche, de salaire, de renvoi) qui ne respectent pas le droit. L'un des résultats de notre enquête, que corroborent nos autres recherches (voir Martin et Bertho, 2020), est en effet qu'une partie des personnes sans abri sont des travailleurs et des travailleuses qui migrent à l'intérieur de l'Europe à la recherche d'emploi et qui en trouvent, mais sans que ces emplois leur permettent ni de stabiliser, ni d'améliorer véritablement leurs conditions d'existence : emplois non déclarés, horaires instables, absence de vacances, non-respect des délais de licenciement, CDD très brefs, éventuellement répétés, ne permettant pas d'accéder à un permis de séjour, salaires trop bas pour assurer la survie. De manière générale, les conditions de précarité et les besoins fondamentaux non couverts conduisent ces personnes à accepter des conditions d'emploi très pénibles, relevant de l'exploitation. À cet égard, des solutions en matière de droit du travail et des suivis juridiques en cas de transgression sont à développer :

4. Collaborer avec des syndicats serait une voie à étudier ; elle permettrait d'informer les personnes sur leurs droits au travail ainsi que sur leurs possibilités et les conditions d'accès à tel ou tel permis³².
5. Mobiliser des juristes solidaires, et/ou organiser des permanences sociales et juridiques pour accueillir les personnes vulnérables.
6. Développer des outils de connaissance du droit, à l'image de ce que la *Clinique du droit* de l'UNIGE³³ a réalisé pour les femmes sans papiers en Suisse³⁴, les personnes Roms³⁵ ou les jeunes personnes migrantes non accompagnées.³⁶

³¹ Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

³² Le syndicat UNIA organise par exemple un conseil aux sans-papiers : www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-z/migrant-e-s/sans-papiers

³³ www.unige.ch/droit/lawclinic/fr

³⁴ www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-des-femmes-sans-statut-legal

³⁵ www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-des-personnes-rom

³⁶ www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/publications/brochures/droits-jeunes-migrants

Recommandation concernant l'accès à la santé et à l'assurance maladie

En matière de suivi médical, nous avons comme d'autres³⁷ constaté que plusieurs locataires n'ont pas toujours les moyens d'adresser leurs problèmes de santé ou ceux de leurs enfants. Les raisons en sont variées : absence d'assurance maladie, manque d'argent pour payer des soins non remboursés (payer un test Covid, payer un soin dentaire), manque d'information (où aller pour faire un rappel de vaccin à son enfant ?). Lorsque les problèmes de santé ne trouvent pas de solution, la santé des personnes concernées risque fort de se péjorer. L'absence de logement a également une incidence délétère sur la santé (Jackson, Wuillemin, & Bodenmann, 2016). L'accès aux soins de base, pour les personnes qui n'ont pas d'assurance, est problématique : le Centre des populations vulnérables d'*Unisanté*³⁸, *Médecins du monde*³⁹ et le *Point d'eau*⁴⁰ à Lausanne proposent des soins de base à ces personnes, mais l'offre n'est pas suffisante sur le plan qualitatif et quantitatif, et le projet-pilote de Médecins du monde (permanences infirmières au sein des structures d'accueil d'urgence du canton de Vaud) n'est pas pérenne.

De plus, la question de l'accès à l'assurance maladie pose différents problèmes. L'assurance maladie est obligatoire pour toute personne résidant depuis plus de 3 mois en Suisse pour autant qu'elles aient leur domicile civil en Suisse. Les caisses maladie ont l'obligation de les assurer dans l'assurance obligatoire des soins (AOS), y compris lorsqu'elles sont sans statut légal en Suisse⁴¹, mais certains assureurs semblent l'ignorer. Il faut rappeler qu'il existe une séparation institutionnelle dans l'ensemble des cantons entre la compétence de contrôle de l'affiliation (mise en œuvre de l'art. 6 LAMal) et la compétence relevant du droit de l'asile et des étrangers. Cette séparation a pour conséquence qu'il n'y a en principe pas d'échange d'informations entre ces autorités cantonales sur le statut d'assuré.e. Il n'est donc pas dangereux pour le séjour en Suisse de s'affilier à la LaMal. Toutes les personnes assurées ont également droit aux subsides d'assurance maladie si leurs revenus sont insuffisants. Mais une déclaration d'impôt ou de revenu est exigée (Conseil fédéral, 2016, pp. 11-12). L'accès aux subsides est donc encore moins évident. Lorsqu'elles sollicitent un subside, les personnes sans statut légal voient leur demande analysée par l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) et les subsides sont accordés selon le lieu de domicile, sur la base du seul revenu, sauf pour les personnes qui manifestement, sont venus en Suisse uniquement pour se faire soigner⁴². Toutes ces conditions, ainsi que leur caractère peu transparent, freinent l'accès à l'assurance et aux subsides des personnes précarisées.

Les recommandations dans le domaine de la santé sont les suivantes :

7. Clarifier les questions d'accès à l'assurance de manière à pouvoir informer clairement les personnes. Le but est d'éliminer les difficultés d'accès à l'AOS dans la pratique, ce but étant en convergence avec les buts exprimés par le Conseil fédéral dans son rapport de décembre 2020.
8. Faciliter l'accès aux subsides à la LaMal pour les personnes, en clarifiant concrètement les démarches administratives à mener, en accompagnant les personnes dans la démarche et en diffusant cette information.
9. Développer des outils de connaissance du droit sous la forme de flyers en différentes langues (comment s'assurer ? comment demander des subsides ?).

³⁷ <https://sleepin-lausanne.ch/wp-content/uploads/2020/06/plaidoyerok.pdf>. Voir également les différents articles de la Revue médicale suisse cités en référence.

³⁸ www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/groupes-recherche/vulnerabilites-medecine-sociale

³⁹ <https://medecindumonde.ch/activites/suisse/acces-soins-pour-sans-abri>

⁴⁰ <https://web.pointdeau-lausanne.ch>

⁴¹ www.sante-sans-papiers.ch/DE/files/Informationsbroschuere_Sans-Papier_A5_fr_Internet.pdf

⁴² Source : responsable de l'agence d'assurance sociale régionale, courriel de Karine Clerc du 31 mars 2021.

10. Concernant l'accès à ces différents droits sociaux, signalons que dans d'autres contextes nationaux, une réponse politique à la question de savoir comment faire respecter l'universalité des droits sociaux fondamentaux définis par les articles 22 à 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Assemblée générale des Nations Unies, 1948) a été développée, certaines villes s'étant érigées en sanctuaires. Ces « *Sanctuary Cities* », proclamées notamment aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni, ont pour but premier d'accueillir les personnes en situation irrégulière dans les communautés urbaines, la première « *City of Refuge* » étant San Francisco dès 1985 (Bauder, 2017). Les « *Sanctuary Cities* » prennent différentes formes, cherchent parfois à répondre aux besoins de sécurité des individus et des familles qui sont déjà de facto partie des communautés urbaines, parfois à construire des pare-feu (firewalls) (Hermansson et al., 2020) entre services sociaux et services d'immigration concernant le partage d'informations, parfois mettent davantage l'accent sur la sensibilisation des citoyen·nes à la vie de ces personnes, en racontant leurs histoires et en les rendant visibles : il s'agit de changer la géographie mentale des personnes qui vivent dans les cités.
11. Proposer à la commune de Lausanne, aux communes de l'agglomération et/ou au canton, d'étudier la possibilité de développer une « *carte citoyenne* » attestant de la présence des personnes dans la commune, à l'image des projets de Züri City card⁴³ ou de la ville de la Chaux-de-Fonds⁴⁴.

Promouvoir l'entraide entre pair·es

Face à la multitude des expériences et des besoins non couverts, ainsi qu'au constat établi durant la recherche que les locataires s'informent et s'entraident, nous préconisons l'ouverture de lieux d'échanges permettant d'encourager le partage de connaissances entre pair·es. Il nous est en effet apparu que les personnes aidées détiennent des informations concernant des ressources pour leur survie, et qu'il faudrait pouvoir encourager le partage. Comme on le constate à l'analyse de leurs récits, ces personnes sont expertes de leur existence, bénéficiant d'une série de connaissances, d'expériences communes et de ressources qu'elles partagent car elles savent ce qui leur est ou leur serait le plus utile.

Cette recommandation nécessite de réfléchir à l'organisation de rencontres dans des lieux dédiés et à une animation conviviale permettant d'encourager ce partage. L'ouverture d'espaces chauffés accessibles la journée est particulièrement nécessaire pour les personnes sans logement, comme le montre l'expérience à Lausanne (d'accueil de jour du Sleep-In⁴⁵). Une piste complémentaire serait de proposer des formations permettant à ces personnes de devenir des pairs-aidant·es, à l'instar de ce qui se fait en santé mentale⁴⁶, voire de manière plus ambitieuse encore à en former pour qu'elles deviennent guides sociaux sur la Riviera, à l'instar des *Sozialen Stadtrundgänge* organisés à Zurich, Bâle ou Berne par l'association Surprise⁴⁷.

12. Références

Ansermet, Claire, & Tabin, Jean-Pierre. (2014). Misère de la gestion de la misère. *Le Sociographe*, 48, 45-55.

⁴³ www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/stadtentwicklung/integrationsfoerderung/integrationsthemen/sans-papiers.html

⁴⁴ <https://odae-romand.ch/breve/la-chaux-de-fonds-vers-une-carte-didentite-municipale-pour-les-sans-papiers>

⁴⁵ <https://sleepin-lausanne.ch/accueil-de-jour>

⁴⁶ www.re-pairs.ch/formation

⁴⁷ <https://surprise.ngo/angebote/stadtrundgang>

- Aubry, Adèle, Baronnet, Juliette, & Boisseuil, Clément. (2019). Un logement pour s'en sortir : paroles de précaires. *Recherche sociale*, 230(2), 5-68. doi:10.3917/recsoc.230.0005
- Balibar, Etienne. (2011). Racisme et politique communautaire: les Roms. *Lignes*, 34(1), 135-144.
- Bauder, Harald. (2017). Sanctuary Cities: Policies and Practices in International Perspective. *International Migration*, 55(2), 174-187. doi:<https://doi.org/10.1111/imig.12308>
- Bertho, Béatrice, & Martin, Hélène. (2020). "An especially thankless work"? Filtering practices in emergency shelters and ethical dilemmas for street-level social workers in Western Switzerland. *Journal of Social Policy Research*, 66(4), 387-411.
- Blanchard, Emmanuel, & Rodier, Claire. (2016). « Crise migratoire » : ce que cachent les mots. *Plein droit*, 111(4), 3-6. doi:10.3917/pld.111.0003
- Bresson, Maryse. (2003). Le lien entre santé mentale et précarité sociale: une fausse évidence. *Cahiers internationaux de sociologie*, 115(2), 311-326.
- Busch-Geertsema, Volker, Edgar, William, O'Sullivan, Eoin, & Pleace, Nicholas. (2010). *Homelessness and Homeless Policies in Europe: Lessons from Research*. Brussels: DirectorateGeneral for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities.
- Cefaï, Daniel, & Gardella, Édouard. (2011). *L'urgence sociale en action: ethnographie du Samu social de Paris*. Paris: La Découverte.
- Dietrich-Ragon, Pascale. (2017). Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration. *Population*, 72(1), 7-38.
- Drilling, Matthias, Mühlethaler, Esther, Iyadurai, Gosalya, & Jörg Dittmann, Jörg. (2021). Homelessness Research and Policy in Switzerland – A First Country Report Embedded in the UN and European Framework. *European Journal of Homelessness*, 15(1), 183-210.
- Edgar, Bill, Doherty, J, & Meert, H. (2004). *Immigration and Homelessness in Europe*. Bristol: Policy Press.
- Estecahandy, Pascale. (2018). Avant-propos. Une politique publique transformative. [Foreword]. *Vie sociale*, 23-24(3), 7-10. doi:10.3917/vsoc.183.0007
- Fraser, Nancy. (2004). Justice sociale, redistribution et reconnaissance. [Social Justice, Redistribution, and Recognition]. *Revue du MAUSS*, 23(1), 152-164. doi:10.3917/rdm.023.0152
- Gardella, Edouard. (2014a). L'urgence comme chronopolitique. Le cas de l'hébergement des sans-abri. *Rhythmos [en ligne]*, 18.
- Gardella, Edouard. (2014b). Secourir les sans-abri en détresse. La norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale. In Brodiez-Dolino Axelle, Isabelle Von Bueltzingsloewen, Benoît Eyraud, Christian Laval, & Bertrand Ravon (Eds.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales* (pp. 233-258). Rennes: PUR.
- Georgeou, Nichole, & Hawksley, Charles. (2020). State Responses to COVID-19: a global snapshot at 1 June 2020. *Western Sydney University* doi:<https://doi.org/10.26183/5ed5a2079cabd>
- Hermansson, Linus, Lundberg, Anna, Gruber, Sabine, Jolly, Andrew, Lind, Jacob, Righard, Erica, & Scott, Hanna. (2020). Firewalls: A necessary tool to enable social rights for

- undocumented migrants in social work. *International Social Work*, 0020872820924454. doi:10.1177/0020872820924454
- Jackson, Yves, Wullemin, Timothée, & Bodenmann, Patrick. (2016). Santé et soins des personnes sans abri. *Revue Médicale Suisse*, 553(12), 1671-1675.
- Laval, Christian. (2018a). Conclusion générale : questions politiques pour l'après-expérimental. [General conclusion: Political questions for the post-experiment period]. *Vie sociale*, 23-24(3), 233-238. doi:10.3917/vsoc.183.0233
- Laval, Christian. (2018b). Contexte d'émergence du Housing First. [The emergence of Housing First]. *Vie sociale*, 23-24(3), 21-30. doi:10.3917/vsoc.183.0021
- Laval, Christian. (2018c). Introduction. Un contexte de globalisation des concepts et des pratiques. [Introduction]. *Vie sociale*, 23-24(3), 11-20. doi:10.3917/vsoc.183.0011
- Lipsky, Michael, & Smith, Steven Rathgeb. (2011). Traiter les problèmes sociaux comme des urgences *Tracés*. *Revue de Sciences humaines [En ligne]*, 20.
- Loison-Leruste, Marie, & Perrier, Gwenaëlle. (2019). Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection. *Déviance et société*, 43(1), 77-100.
- Marcillat, Audrey. (2014). *Femmes sans-abri à Paris : Étude du sans-abrisme au prisme du genre*. (Master), CNAF.
- Martin, Hélène, & Bertho, Béatrice. (2020a). Crimes et châtements dans la modernité tardive. Politiques urbaines du sans-abrisme. *Sciences et actions sociales*, 13.
- Martin, Hélène, & Bertho, Béatrice. (2020b). Politique du sans-abrisme. Retrieved from <https://nccr-onthemove.ch/blog/politiques-du-sans-abrisme/>
- Martin, Hélène, Bertho, Béatrice, & Bendjama, Rebecca. (Sous presse). Home street home. Expériences du sans-abrisme dans une ville de Suisse romande. *Revue suisse de sociologie*.
- Mostowska, Magdalena, & Sheridan, Sarah. (2016). Migrant Women and Homelessness. In Paola Mayock & Joanne Bretherton (Eds.), *Women's homelessness in Europe* (pp. 235-263). Dublin: Palgrave macmillan.
- Paugam, Serge, & Giorgetti, Camila. (2013). *Des pauvres à la bibliothèque. Enquête au Centre Pompidou*. Paris: PUF.
- Pleace, Nicholas. (2010). Immigration and Homelessness. In Bill Edgar & Joe Doherty (Eds.), *Homelessness Research in Europe* (pp. 143-162). Brussels: Feantsa.
- Reeve, Kesia, Goudie, Rosalind, & Casey, Rionach. (2007). *Homeless Women : Homelessness Careers, Homelessness Landscapes*. London: Crisis.
- Sarat, Austin. (1990). < ...The Law Is All Over > : Power, Resistance and the Legal Consciousness of the Welfare Poor. *Yale Journal of Law and Humanities*, 2, 343-379.
- Tabin, Jean-Pierre. (2021). Le côté obscur de l'État social. In Caritas Suisse (Ed.), *Almanach social : La pauvreté exclut* (pp. 71-84). Lucerne: Caritas.
- Tabin, Jean-Pierre, & Ansermet, Claire. (2014). Misère de la gestion de la misère. *Le sociographe*, 4(48), 45-55. doi:10.3917/graph.048.0045
- Tabin, Jean-Pierre, Knüsel, René, & Ansermet, Claire. (2016). *Lutter contre les pauvres. Les politiques face à la mendicité dans le canton de Vaud*. Lausanne: Editions d'en Bas.

Tabin, Jean-Pierre, & Leresche, Frédérique. (2019). Une critique furtive de l'État social. Une perspective théorique pour comprendre le non-recours raisonné aux prestations sociales. *Émulations*.